

Profond

Rapport de gestion

2016

Profond d'un coup d'œil

Assurés  
actifs  
31 091

---

Taux de  
couverture  
107,5%

---

Coûts administratifs  
par assuré  
CHF 393.–

---

Fortune sous  
gestion  
CHF 6,3 mrd

Taux de  
conversion  
7%

---

Coût total de la  
gestion de la  
fortune 0,39%

---

Rende-  
ment  
3,7%

---

Bénéficiaires  
de rentes  
8197

---

Rémunéra-  
tion 2,25%

# Table des matières

	<b>Avant-propos</b>
4	Entretien avec le président du Conseil de fondation, le directeur et la Chief Investment Officer
	<b>Rétrospective de l'année</b>
13	L'essentiel en bref
14	Résultat des placements
16	Comptabilité par secteur
	<b>Gros plan</b>
22	Immobilier
	<b>Gouvernance des régimes de pension</b>
26	Organigramme
27	Membres du Conseil de fondation et de la direction
30	Organes
32	Partenaires et organes externes
32	Gestion des risques, directives et droits de vote
	<b>Comptes annuels</b>
37	Bilan
38	Compte d'exploitation
40	Annexe
58	Rapport de l'organe de révision
60	Rapport de l'expert en assurances de pension

## Prix «Sonntags- Zeitung»

A l'occasion de l'étude comparative des caisses de pension 2016 réalisée par la «SonntagsZeitung», Profond s'est vu décerner pour la huitième fois consécutive le prix de la meilleure rémunération sur dix ans.



# Poursuivre résolument des objectifs à long terme

Dans le domaine de la prévoyance, comment peut-on continuer à fournir des performances élevées en dépit des tensions régnant sur les marchés financiers? Dans cet entretien, Olaf Meyer, président du Conseil de fondation, Martin Baltiswiler, directeur, et Christina Böck, Chief Investment Officer, commentent les principaux événements survenus chez Profond en 2016 ainsi que les défis futurs.

**Une fois encore, on pourrait affirmer que l'année écoulée a été très exigeante au vu des turbulences qui ont agité les marchés financiers. Que pensez-vous de l'exercice 2016 et du résultat de Profond?**

**Christina Böck:** L'année 2016 a commencé dans l'agitation, avec la modification de la réglementation concernant les épargnants en Chine. Une décision engendrant des craintes relatives à la rentabilité globale de l'exercice pour les investisseurs institutionnels. Ensuite, nous avons eu d'autres événements capitaux comme le oui au Brexit en Grande-Bretagne au mois de juin et l'élection de Donald Trump en novembre. Néanmoins, les marchés financiers ont connu une année globalement positive et les taux d'intérêt n'ont fait que légèrement baisser. Nous réalisons ainsi une performance de 3,7 pour cent. Nous nous classons en bonne place dans le paysage des caisses de pension suisses, même si nous sommes en dessous de notre indice de référence et ne sommes donc pas totalement satisfaits. Mais nous constatons que les décisions stratégiques des dernières années étaient judicieuses, par exemple en ce qui concerne la part relativement faible des obligations.

**Martin Baltiswiler:** Dans le domaine des prestations d'assurance, nous avons réalisé un résultat meilleur que celui de l'an dernier, en dépit de la baisse des cotisations de risque. Nous tablons sur la stabilité du processus de sinistres à un bon niveau et sur la constance des résultats dans les années à venir. Dans le domaine Service à la clientèle, nous avons continué à réduire le déficit. Certes, nous ne sommes pas encore à l'équilibre, mais nous sommes en bonne voie et avons pu réduire les frais administratifs de 411 à 393 francs par assuré.

**Olaf Meyer:** Même si nous nous sommes bien battus, l'exercice a été difficile et nous ne pouvons être tout à fait satisfaits. Si les progrès réalisés pour les frais administratifs ont de quoi nous réjouir, nous avons encore du pain sur la planche. Globalement, 2016 est une année au cours de laquelle nous n'avons pu avancer qu'à petits pas.

**Profond s'engage en faveur de l'égalité de traitement des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes sur le plan de la rémunération. Elle s'écarte à présent de ce principe. Pourquoi?**

**Olaf Meyer:** Profond veut continuer à fournir des prestations élevées également pour les assurés et a rémunéré les avoirs de vieillesse à 3,5 pour cent au cours des trois années précédentes. Avec une rémunération de 2,25 pour cent l'an dernier, Profond applique une disposition de l'autorité de surveillance du canton de Zurich, qui a fixé cette valeur maximale pour 2016 afin de per-





«Dans les prochaines années, le numérique sera l'une de nos priorités. Il nous aidera à concevoir nos prestations de manière à prélever la satisfaction de nos clients, et ce, moindre frais.»

Olaf Meyer

mettre une constitution plus rapide de la réserve de fluctuation de valeur. Avec notre rémunération, nous nous situons certes toujours 1 pour cent au-dessus du taux d'intérêt minimal, mais nous visons une distribution nettement supérieure à nos assurés.

**Et comment Profond peut-elle continuer à réaliser ces rendements élevés pour les actifs et les bénéficiaires de rentes en dépit des tensions qui règnent sur les marchés financiers? La plupart des institutions de prévoyance ont revu leurs prestations à la baisse.**

**Olaf Meyer:** Le secteur des placements est décisif. Aussi stricte que soit notre discipline en matière de coûts, le rendement de l'ensemble du placement doit être suffisamment élevé. En moyenne à long terme, Profond vise un rendement de 4,5 pour cent. C'est un objectif ambitieux, mais réaliste, même dans le contexte actuel. Nous œuvrons pour l'atteindre.

**Christina Böck:** Les institutions de prévoyance ont des engagements à long terme par rapport aux assurés et doivent donc investir à long terme – naturellement, en prenant en compte en permanence les besoins de liquidités. La liquidité des placements devrait être échelonnée à l'avenir également, et être adaptée aux engagements. Une orientation long terme permet des investissements dans des placements susceptibles de fluctuer à court terme, mais pouvant afficher des rendements supérieurs à long terme – typiquement les actions. Vu sur l'ensemble d'un cycle d'affaire, les actions continuent toujours à être la catégorie de placement offrant les meilleurs rendements. Et la quote-part d'actions élevée fait partie de notre stratégie à long terme. 2016 a été une année mitigée sur ce plan: la performance des actions a certes été très bonne, mais elle n'a pu compenser totalement la faible contribution des obligations.



«Vu sur l'ensemble d'un cycle d'affaire, les actions continuent toujours à être la catégorie de placement offrant les meilleurs rendements. Et la quote-part d'actions élevée fait partie de notre stratégie à long terme.»

Christina Böck

### **En 2016, Profond a renforcé le secteur des placements. Quels sont le contexte et les objectifs de ce renforcement?**

**Olaf Meyer:** Le secteur des placements est devenu globalement plus complexe. Certes, nous disposons toujours d'une quote-part relativement élevée de titres gérés via des gestionnaires de portefeuille externes. Parallèlement, nous investissons dans le développement du secteur immobilier, dans lequel nous détenons directement les immeubles. Pour gérer celui-ci de manière professionnelle, nous avons créé Profond Fondation de placement. En outre, nous gérons depuis 2016 des investissements dans des infrastructures propres dans le secteur des placements alternatifs via une gestion des participations. Pour la coordination et la gestion de toutes les catégories de placement, nous avons créé le poste de Chief Investment Officer confié à Christina Böck. L'objectif est d'optimiser le processus de placement et la structure d'organisation

y afférente. En parallèle, nous continuons à étoffer en interne le savoir-faire spécifique requis. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de la valeur réelle définie, nous pouvons faire avancer nos idées plus rapidement, de manière plus indépendante et encore plus professionnelle, tout en ayant une possibilité de contrôle et de pilotage accrue.

### **L'an dernier, Profond a aussi annoncé un changement de l'allocation stratégique d'actifs. Jusqu'à quel point celle-ci est-elle mise en œuvre?**

**Christina Böck:** Nous sommes bien avancés, en particulier dans le secteur de l'immobilier, où nous avons pu constituer un portefeuille de bonne qualité de placements directs suisses en vue de générer les rendements visés à long terme. Au total, la part de l'immobilier représente 27 pour cent fin 2016. A présent, nous élargissons la stratégie et travaillons à la diversification géographique, en nous concentrant sur les pays voisins – des

marchés que nous connaissons et comprenons bien. Nous avons réussi à acquérir début 2017 un portefeuille immobilier de grande qualité en Allemagne, pour un montant de 430 millions d'euros, portant ainsi la part de l'immobilier à 2,2 milliards de francs.

Pour garantir le savoir-faire requis et la gestion active des immeubles, la professionnalisation dans le domaine des placements est nécessaire. Nous sommes déjà bien avancés sur cette voie. Dans le secteur des placements alternatifs, nous avons effectué plusieurs investissements en 2016 et acheté une installation de biomasse dans le canton de Schwyz, des installations éoliennes en France et des installations solaires en Grande-Bretagne. Toutes les installations font l'objet d'études détaillées pour garantir la réalisation des objectifs de rendement à long terme.

#### **Un autre changement concerne l'indemnisation des courtiers. Quelles en sont les raisons et quels objectifs Profond poursuit-elle?**

**Martin Baltiswiler:** Après avoir réduit très fortement les frais administratifs ces dernières années, nous avons décidé d'adapter aussi l'indemnisation des courtiers en 2017 et de l'aligner sur la moyenne du marché – pour la première fois dans l'histoire de Profond. Désormais, le client a le choix entre une cotation nette et une indemnisation traditionnelle intégrée dans les cotisations de risque. S'agissant de la cotation nette, aucune rémunération pour les courtiers n'est intégrée dans les cotisations. Le client rémunère directement le courtier et ne paie plus que les services dont il a effectivement besoin et qu'il utilise. La cotation nette favorise la transparence et est un modèle de rémunération d'avenir dans le secteur de la prévoyance aussi.

#### **Cet automne, Profond a regroupé ses deux implantations en Suisse alémanique et emménagé dans de nouveaux locaux au centre de Zurich. Quel bilan dressez-vous?**

**Martin Baltiswiler:** Le premier bilan est très positif. Les collaborateurs se sentent très bien dans les nouveaux locaux. Notre concept de bureau Multispace favorise l'échange d'informations direct; la collaboration est devenue beaucoup plus facile et plus naturelle. Beaucoup de choses, qui se réglaient jadis au téléphone entre Aarau et Thalwil, peuvent aujourd'hui se résoudre aisément dans une conversation en face à face. Qui plus est, nous constatons que nous recevons plus de candidatures de qualité lors du recrutement de spécialistes et que nous sommes devenus un employeur plus attrayant.

#### **Au vu de tous ces changements: qu'est-ce qui reste constant chez Profond?**

**Olaf Meyer:** Les changements sont inhérents à notre époque actuelle, le changement permanent est devenu la normalité. Néanmoins, nous restons fidèles à notre conviction de base: les valeurs et objectifs de Profond ont peu changé. Nous voulons continuer à offrir des prestations élevées à nos assurés, et ce, avec des coûts avantageux. Par ailleurs, nous sommes convaincus par notre stratégie de placement orientée à long terme, avec une part élevée de valeur réelle. Nous devons évoluer sans cesse pour trouver la meilleure voie.

#### **Et quels sont les objectifs de Profond pour 2017?**

**Christina Böck:** Dans le domaine des placements, notre tâche n'est pas simple pour continuer à réaliser les rendements nécessaires et souhaités dans l'environnement d'intérêts bas ou négatifs. Nous devons continuer à nous diversifier, à chercher activement des rendements et à nous créer des accès à de nouvelles catégories d'actifs. Des tâches qui requièrent des analyses intensives, et de la créativité. Pour 2017, notre priorité est donc de poursuivre le développement de notre expertise. Etant donné que les possibilités d'investissement intéressantes ne sont pas accessibles à tous, il importe aussi que nous exploitions de manière ciblée la taille de Profond.





«Dans le secteur Service à la clientèle, nous avons réussi à continuer à réduire le déficit. Bien sûr, nous ne sommes pas encore à l'équilibre, mais nous sommes en bonne voie.»

Martin Baltiswiler

**Martin Baltiswiler:** Dans le secteur de la prévoyance, le numérique est un sujet central. Nous voulons continuer à développer nos systèmes de manière à ce que nos assurés puissent accéder directement à leurs certificats d'assurance, effectuer eux-mêmes leurs mutations et effectuer des simulations, par exemple pour des modifications salariales, pour le rachat ou pour le retrait au titre de la propriété du logement. Ils bénéficieront ainsi d'une autonomie accrue et auront plus rapidement les bases nécessaires à leurs décisions.

**Olaf Meyer:** Notre première priorité est de réaliser les rendements visés. Je suis optimiste, nous y parviendrons. Le défi consistera à y parvenir avec le plus de stabilité possible et de limiter les fluctuations.

Dans les prochaines années, le numérique sera l'une de nos priorités. Il nous aidera à concevoir nos prestations de manière à préserver la satisfaction de nos clients, et ce, à moindre frais. De nombreux changements vont donc intervenir dans un avenir proche. En 2017 aussi, notre principal objectif est la satisfaction de nos clients.

2,25%

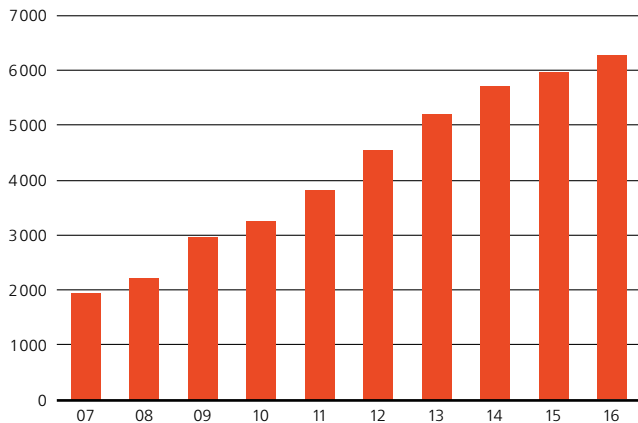
L'égalité de traitement entre actifs et retraités est un principe de base de Profond, de même que la rémunération élevée de l'âge de vieillesse, dans la mesure du possible. A l'occasion de l'étude comparative des caisses de pension 2016 réalisée par la «SonntagsZeitung», Profond s'est vu décerner pour la huitième fois consécutive le prix de la meilleure rémunération sur dix ans. En 2016, Profond offre, avec 2,25 pour cent, une rémunération supérieure de 1 pour cent au taux d'intérêt minimal et se classe ainsi dans le groupe de tête des caisses de pension.



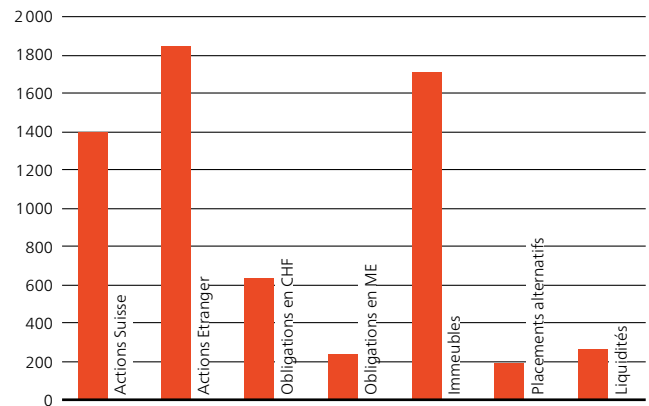
Chez nous, chaque franc  
de prévoyance rapporte plus.

# Rétrospective de l'année

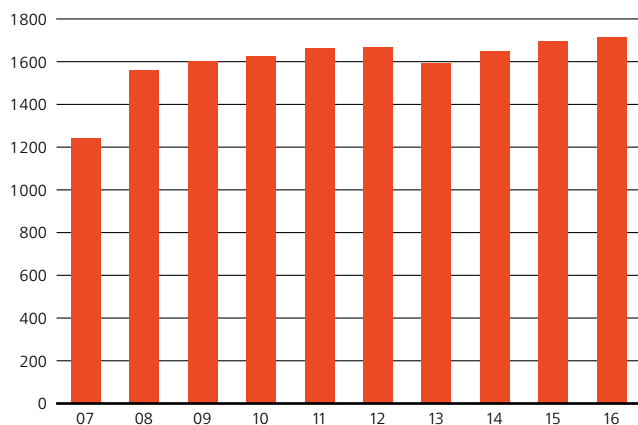
**Fortune (en millions de CHF)**



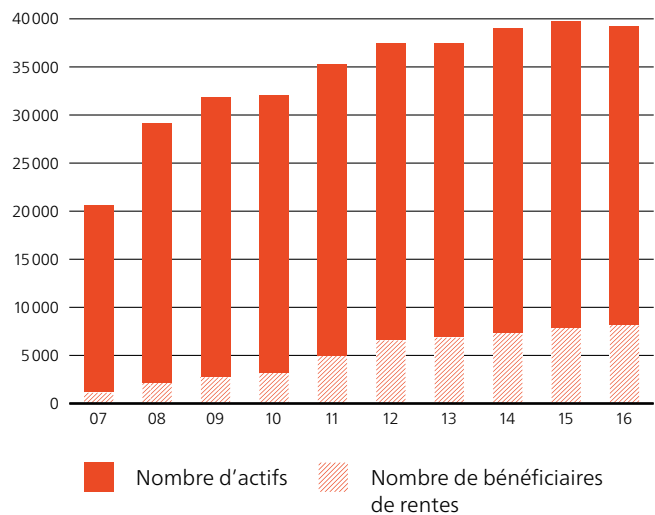
**Ventilation de la fortune gérée (en millions de CHF)**



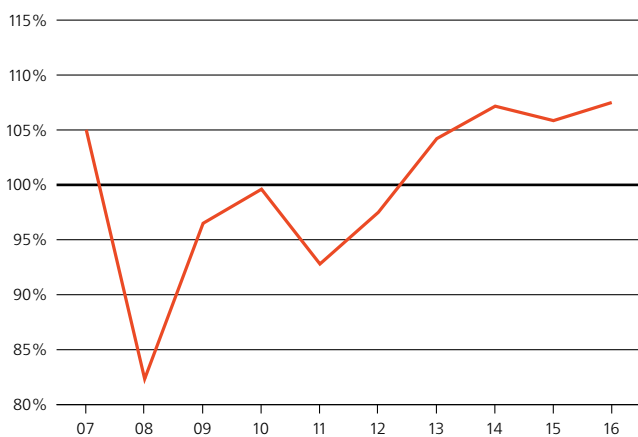
**Nombre de partenaires affiliés**



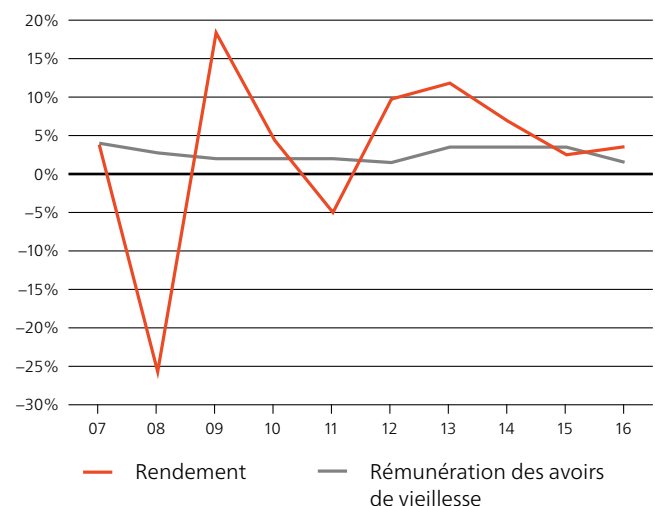
**Nombre de destinataires**



**Taux de couverture**



**Rendement et rémunération des avoirs de vieillesse**



## L'essentiel en bref

La stratégie de placement orientée à long terme avec une part de valeurs réelles élevée a une nouvelle fois porté ses fruits. En 2016, Profond a réalisé un rendement de 3,7% net, un résultat relativement bon étant donné les tensions de début d'année et en comparaison avec le secteur, même si la valeur est inférieure aux attentes à long terme.

Avec une rémunération de l'avoir de vieillesse de 2,25%, les assurés actifs ont reçu, dans le régime obligatoire et le régime subobligatoire, une prestation toujours supérieure à la moyenne. Le taux de couverture après rémunération est de 107,5% (2015: 106,2%).

Le nombre d'entreprises affiliées a augmenté de 1,3% par rapport à l'année précédente. L'effectif total des assurés est passé à 39 288, dont 8197 touchent une rente. La somme des actifs a progressé de CHF 332 millions (+5,5%) et se montait à quelque CHF 6,3 milliards fin 2016. Pour l'essentiel, la croissance a été générée par le rendement positif, les cotisations d'épargne et les capitaux des nouvelles affiliations.

Le taux de conversion pour le calcul des rentes de vieillesse lors du départ à l'âge ordinaire de la retraite était de 7% pour les hommes et de 6,8% pour les femmes. Ainsi, la baisse progressive du taux de conversion de 0,1% par an à 6,8% pour les hommes et à 6,6% pour les femmes est mise en œuvre jusqu'en 2018, ainsi que l'a décidé le Conseil de fondation en 2013.

### Nouveau tarif de risque

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Profond a introduit un nouveau tarif de risque par branche. Ainsi, les cotisations de risque ont pu baisser de quelque 27% et les coûts des cas d'invalidité et de décès ont pu être répartis selon le principe de causalité. Comme prévu, environ 80% des clients bénéficient de cotisations de risque réduites.

### Nouvelle implantation à Zurich

En septembre, Profond a regroupé à Zurich ses deux sites de Thalwil et Aarau. Le déménagement sous un même toit a simplifié la coopération et favorise les échanges directs entre les collaborateurs. Enfin, avec sa nouvelle implantation à proximité immédiate de la gare, Profond a encore gagné en attrait, ce qui engendre des avantages pour le recrutement de collaboratrices et de collaborateurs qualifiés.



## Résultat des placements

En 2016, le rendement global a, avec 3,7%, atteint un niveau réjouissant en comparaison sectorielle. Néanmoins, ce résultat est inférieur de 1,5% à l'indice de référence.

L'environnement de marché difficile au début de l'année s'est nettement amélioré au fil de l'année. Au final, le quatrième trimestre s'est terminé de manière très positive par une hausse des actions, provoquée par le regain d'optimisme par rapport à la croissance et par les attentes liées à l'élection du nouveau président américain.

Comme durant les dernières années, ce sont les actions qui ont le plus contribué au résultat global – actions suisses et étrangères à parts égales. Les actions suisses ont réalisé ce résultat en particulier grâce à une sélection extraordinairement avantageuse. Pour les actions étrangères, qui ont connu une progression particulièrement forte, la sous-pondération des pays émergents s'est avé-

rée défavorable. Néanmoins, elles ont contribué positivement au résultat.

En 2016, les obligations n'ont que peu contribué au rendement global: 0,1% pour les obligations suisses et en monnaies étrangères. Durant le premier semestre encore marqué par des craintes déflationnistes, les taux d'intérêt ont baissé jusqu'en juillet, mais sont repartis à la hausse jusqu'à la fin de l'année. La performance a correspondu elle aussi à l'indice de référence. Plus aucun rendement positif n'ayant semblé possible à cause de rendements courants très négatifs, Profond a continué à réduire légèrement son portefeuille obligataire au cours de l'exercice. Une faible part de 16% en moyenne sur l'année a néanmoins été conservée, en particulier pour des raisons de gestion du risque, c'est-à-dire de diversification et de gestion des liquidités.

Au cours de l'exercice, les biens immobiliers ont contribué pour 0,7% au résultat global. Cette performance

### Rendement et rémunération (en pourcentage)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement	3,8	-25,7	18,4	4,4	-5,0	9,7	11,8	6,8	2,5	3,7
Rémunération de l'avoir de vieillesse	4,0	2,75	2,0	2,0	2,0	1,5	3,5	3,5	3,5	2,25

### Résumé du résultat des placements

Catégorie de placement	ø Part	Contribution au résultat	Performance	Indice de référence
<b>Actions</b>	<b>50,9%</b>			
Suisse	26,1%	1,3%	5,7%	4,9%
Etranger	24,8%	1,5%	6,2%	8,0%
<b>Obligations</b>	<b>16,0%</b>			
Francs suisses	11,7%	0,1%	0,8%	1,3%
Monnaies étrangères	4,3%	0,1%	1,9%	0,5%
<b>Immobilier</b>	<b>26,2%</b>			
Suisse	22,0%	0,4%	1,9%	5,8%
Etranger	4,2%	0,3%	6,9%	5,8%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>2,1%</b>	0,1%	3,6%	5,0%
<b>Liquidités</b>	<b>4,8%</b>	0,0%	0,0%	-0,7%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,8%*</b>		

\*arrondi

s'explique par un bon rendement du portefeuille existant ainsi par des facteurs séparés qui concernent le portefeuille d'immeubles suisses acquis début 2016. Le rendement de l'immobilier suisse a ainsi baissé à 1,9%, un chiffre nettement inférieur à l'indice de référence (5,8%).

La liquidité n'a eu aucun impact sur le résultat global. Une gestion très active avec planification ultraprécise des liquidités et une utilisation des comptes à terme fixe a permis d'éviter en grande partie des taux d'intérêt négatifs.

Les placements alternatifs ont évolué positivement. Même si la contribution au résultat global (0,1%) a été relativement faible, le résultat de 3,6% pour toute la catégorie de placement a néanmoins été remarquable. Et s'explique en particulier par la part de Private Equity.

En 2016, la volatilité du portefeuille a baissé nettement à 7,5% (2015: 10,6%), un chiffre qui s'explique par l'orientation positive des marchés, qui se traduit par des marges de fluctuations plus faibles.

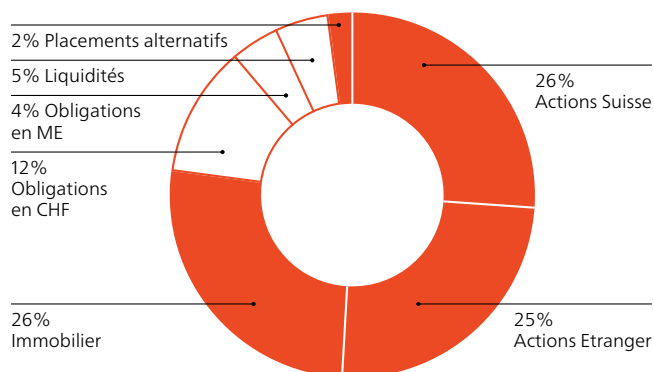
### Composition de la fortune

La quote-part actions de 50,9% en moyenne annuelle a été proche de la valeur stratégique. Les actions suisses ont été surpondérées en moyenne de 6% et les actions étrangères sous-pondérées de 4%. Ces différences par rapport à l'indice de référence ont été plus importantes au début de l'année et ont diminué au fil de l'année.

Les obligations ont été fortement sous-pondérées, et en particulier les obligations en francs suisses (11,7% contre 19% pour l'indice de référence). En raison de l'évolution similaire des marchés des taux d'intérêt dans le monde entier, il n'en a résulté aucun effet de performance particulière.

Les liquidités, qui se sont inscrites à 4,8% en moyenne annuelle, étaient supérieures de 2% à l'indice de référence. Cela reste un défi de trouver en temps réel des opportunités d'investissement présentant de bonnes caractéristiques de rendement-risque.

### Ventilation de la fortune gérée



En 2016, la part des placements alternatifs a pu être augmentée à 2,1%, mais est restée inférieure à la valeur stratégique de 3%. Profond investit en permanence dans le secteur des énergies renouvelables. Au cours de l'exercice, Profond a ainsi acquis un réseau de chaleur à Schwyz, des installations éoliennes dans le nord de la France et des installations photovoltaïques sur trois sites en Grande-Bretagne.

Profond poursuit rigoureusement sa stratégie consistant à couvrir le risque de change des obligations en monnaies étrangères ainsi que des immeubles et infrastructures étrangers. Les actions étrangères ne sont en revanche que partiellement couvertes. Environ 72% de l'ensemble du portefeuille sont placés en francs suisses.

## Comptabilité par secteur

Depuis l'exercice 2014, Profond présente ses résultats pour les trois domaines de la prévoyance, à savoir l'épargne, l'assurance de l'invalidité et du décès ainsi que le Service à la clientèle. Il est ainsi possible de voir si les fonds encaissés sont utilisés conformément à leur affectation. L'objectif est que les secteurs Assurance et Service à la clientèle travaillent en couvrant leurs frais et que toutes les cotisations d'épargne et les intérêts reviennent à la prévoyance vieillesse. Le résultat net des trois unités de prévoyance est à la disposition du processus d'épargne et puisque Profond est une fondation, il revient toujours intégralement aux destinataires.

### Prestations de vieillesse

Le processus d'épargne est géré par l'unité de prévoyance des prestations de vieillesse. Les principales recettes résultent des cotisations, des prestations d'entrée et des contributions ainsi que des revenus de la fortune. Grâce à ces recettes, Profond finance en priorité des prestations en capital et en rentes, des prestations de sortie ainsi que des intérêts et des provisions.

### Prestations d'assurance

Le processus de risque est géré dans l'unité de prévoyance des prestations d'assurance. La quasi-totalité des recettes provient des cotisations de risque des clients. Comme Profond n'est plus réassurée depuis 2013, elle ne touche plus que de faibles indemnités résultant de sinistres

anciens. Ces recettes servent à financer des prestations en capital en cas de décès ainsi que des rentes d'invalidité et les rentes de veuf/veuve et d'orphelin qui en découlent.

### Service à la clientèle

La troisième unité de prévoyance fournit toutes les prestations administratives nécessaires dans le cadre de la gestion. Cela comprend le suivi général de la clientèle, soit l'établissement de documents et de décomptes dans le cadre du bilan annuel ou au moment des entrées et des sorties, ainsi que le conseil à la clientèle, par exemple en cas de rachat ou de départ à la retraite. Les contributions aux frais administratifs servent à la rémunération des collaboratrices et collaborateurs, au paiement du loyer des locaux et à d'autres frais nécessaires.

### Résultat global 2016

En 2016, les recettes ont dépassé les dépenses de CHF 87,9 millions, ce qui a permis de porter la réserve de fluctuation de valeur à CHF 423,4 millions. Ce chiffre correspond à quelque 7,5% du capital de prévoyance à couvrir de CHF 5,6 milliards.

Les liquidités opérationnelles, qui correspondent au solde (+) des recettes de cotisations, (+) des prestations d'entrée et des contributions, (-) des prestations de sortie et (-) des prestations en capital et des versements de rentes,

### Comptabilité par secteur (en milliers de CHF)

	Processus d'épargne	Processus de risque	Processus de gestion	Total 2016	Total 2015
Recettes de cotisations	253 093	30 915	15 249	<b>299 257</b>	<b>305 848</b>
Prestations d'entrée et contributions	450 233	0	0	<b>450 233</b>	<b>509 103</b>
Recettes des placements de fortune (net)	229 967	0	0	<b>229 967</b>	<b>137 143</b>
Recettes des contrats de réassurance	0	3 247	0	<b>3 247</b>	<b>2 801</b>
Produits apériodiques	9 580	0	0	<b>9 580</b>	<b>191</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>942 873</b>	<b>34 162</b>	<b>15 249</b>	<b>992 284</b>	<b>955 086</b>
Prestations de sortie	-439 108	0	0	<b>-439 108</b>	<b>-367 801</b>
Prestations en capital et en rentes	-226 389	-1 436	0	<b>-227 825</b>	<b>-209 566</b>
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	-199 359	-20 000	0	<b>-219 359</b>	<b>-383 019</b>
Charges d'assurance	0	-1 914	0	<b>-1 914</b>	<b>-2 050</b>
Frais administratifs	0	0	-16 158	<b>-16 158</b>	<b>-16 402</b>
Charges apériodiques	0	0	0	<b>0</b>	<b>-60</b>
Attribution/dissolution réserve de fluctuation de valeur	-87 920	0	0	<b>-87 920</b>	<b>23 812</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-952 776</b>	<b>-23 350</b>	<b>-16 158</b>	<b>-992 284</b>	<b>-955 086</b>
<b>Résultat</b>	<b>-9 903</b>	<b>10 812</b>	<b>-909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

se montent à CHF 82,6 millions et ont affiché une nette progression par rapport à l'année précédente.

Le placement de fortune a fourni un rendement net de CHF 230 millions, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent de CHF 92,8 millions, imputable au rendement plus élevé.

Le processus de risque aboutit une nouvelle fois à un excédent de CHF 10,8 millions qui a plus que doublé par rapport à 2015 et a bénéficié aux assurés. L'évolution positive des sinistres se maintient.

Le résultat du processus de gestion s'est encore amélioré, mais l'année 2016 se clôture encore sur un déficit d'à peine CHF 1 million.

#### Unité de prévoyance prestations de vieillesse

En 2016 aussi, la fortune de placement a enregistré une hausse, au total de CHF 349 millions. De même, les recettes des placements ont progressé de CHF 92,8 millions à CHF 230 millions. Le rendement de 3,7% net est inférieur au rendement cible à long terme de 4,5%.

#### Processus d'épargne (en milliers de CHF)

	2016	2015
<b>Recettes provenant des cotisations d'épargne</b>	<b>253 093</b>	<b>246 315</b>
Nouvelles affiliations	91 385	127 364
Prestations de libre passage	287 557	246 194
Rachats	38 979	36 578
Autres contributions	32 312	98 967
<b>Prestations d'entrée et contributions</b>	<b>450 233</b>	<b>509 103</b>
Produits du capital	254 748	153 365
Frais de gestion de fortune	-24 781	-16 222
<b>Recettes des placements de fortune (net)</b>	<b>229 967</b>	<b>137 143</b>
<b>Produits apériodiques</b>	<b>9 580</b>	<b>191</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>942 873</b>	<b>892 752</b>
Dissolutions de contrats	-64 526	-41 966
Prestations de libre passage suite à des sorties individuelles	-339 355	-292 410
Autres versements et prestations	-35 227	-33 425
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-439 108</b>	<b>-367 801</b>
Prestations en capital en cas de départ à la retraite	-60 201	-49 870
Rentes de vieillesse, de conjoint et d'enfant de retraité	-150 815	-143 456
Rentes d'invalidité, d'enfant d'invalidité et d'orphelin	-15 373	-15 230
<b>Prestations en capital et en rentes</b>	<b>-226 389</b>	<b>-208 556</b>
Variation du capital de prévoyance	-57 998	-137 931
Rémunération ordinaire du capital de prévoyance	-43 006	-53 337
Rémunération supplémentaire du capital de prévoyance	-31 280	-54 921
Variation du capital vieillesse/des provisions techniques selon l'expertise actuarielle	-60 863	-90 011
Variation des réserves de cotisations et des fonds libres	-6 212	-7 817
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>-199 359</b>	<b>-344 017</b>
Attribution/dissolution réserve de fluctuation de valeur	-87 920	23 812
<b>Total des dépenses</b>	<b>-952 776</b>	<b>-896 562</b>
<b>Résultat</b>	<b>-9 903</b>	<b>-3 810</b>

Au cours de l'exercice, les recettes des cotisations d'épargne n'ont enregistré qu'une légère augmentation (CHF 6,8 millions). Les prestations d'entrée et les dépôts ont diminué au total de CHF 58,9 millions, les autres dépôts accusant en particulier un recul nettement plus important que l'année précédente. En revanche, les prestations de libre passage apportées ont fortement progressé.

Les prestations d'entrée n'ont dépassé les prestations de sortie que d'à peine CHF 11 millions si bien que le solde est nettement inférieur à celui de l'année précédente. Les prestations en capital et en rentes ont connu une progression d'une ampleur attendue de CHF 17,8 millions, la hausse ayant été plus importante pour les prestations en capital lors du départ à la retraite que pour les prestations en rentes – un léger retour à la tendance des deux années précédentes.

Côté dépenses, il a fallu constituer moins de capitaux de prévoyance (– CHF 79,9 millions), et ce, en raison d'une augmentation considérable des prestations de sortie et des prestations en capital remplaçant les rentes de vieillesse viagères.

Au total, les recettes ont dépassé les dépenses de sorte que CHF 87,9 millions ont pu être affectés à la réserve de fluctuation de valeur.

### Unité de prévoyance prestations d'assurance

Le résultat positif de l'unité de prévoyance prestations d'assurance a plus que doublé par rapport à l'année précédente pour s'inscrire à CHF 10,8 millions (+ CHF 5,6 millions), et ce, en dépit de la baisse des recettes découlant des cotisations de risque (– CHF 13,5 millions par rapport à l'an dernier).

Cette réduction marquante résulte du nouveau tarif de risque que Profond a introduit au début de l'année en s'appuyant sur la nomenclature des activités économiques de la Confédération. Comme prévu, environ 80% des clients ont bénéficié de la modification des tarifs.

Compte tenu de la prolongation des contrats d'adhésion en relation avec l'adaptation du tarif, une provision avait été constituée l'année précédente. Celle-ci est liquidée sur les années 2016 à 2018 et bénéficie aux partenaires affiliés sous la forme de rabais sur les cotisations. Ceux-ci ont significativement contribué au bon résultat de l'unité de prévoyance.

### Processus de risque (en milliers de CHF)

	2016	2015
<b>Recettes provenant des cotisations d'épargne</b>	<b>30 915</b>	<b>44 442</b>
<b>Recettes des contrats de réassurance</b>	<b>3 247</b>	<b>2 801</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>34 162</b>	<b>47 243</b>
<b>Prestations en capital en cas de décès</b>	<b>–1 436</b>	<b>–1 010</b>
Variation du capital vieillesse/des provisions techniques selon l'expertise actuarielle	3 041	–14 707
Sinistres par suite de décès ou d'invalidité	–23 041	–24 295
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–20 000</b>	<b>–39 002</b>
Primes de risques réassureur	–119	–139
Risk+Health et case management	–521	–653
Cotisations au fonds de garantie	–1 274	–1 258
<b>Charges d'assurance</b>	<b>–1 914</b>	<b>–2 050</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>–23 350</b>	<b>–42 062</b>
<b>Résultat</b>	<b>10 812</b>	<b>5 181</b>



La charge de sinistres généralement très faible a une fois encore baissé par rapport à l'année précédente de CHF 1,3 million pour s'inscrire à CHF 23 millions. Depuis plusieurs années, elle est inférieure aux prévisions actuarielles calculées selon les bases tarifaires, ce qui a été à l'origine de la réduction des primes de risques évoquée.

Les dépenses affichent une réduction de quelque CHF 17,7 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par les provisions techniques constituées en 2015 (+ CHF 14,7 millions) ainsi que par la liquidation de provisions avec effet sur le résultat en 2016 (+ CHF 3 millions).

#### Unité de prévoyance Service à la clientèle

L'unité de prévoyance Service à la clientèle affiche à nouveau une perte. Les recettes se montent à CHF 15,2 millions pour des dépenses qui s'établissent à CHF 16,2 millions.

Depuis 2015, la commission de vente pour les clients suivis directement – auparavant comptabilisée dans le secteur du processus de risque – est désormais enregistrée dans le Service à la clientèle, ce qui a un impact positif sur le résultat de CHF 1,4 million. Les recettes découlant des contributions aux frais administratifs ont légèrement progressé par rapport à l'exercice précédent (+ CHF 0,08 million),

ce qui s'explique principalement par les augmentations de salaires. Au total, les contributions aux frais administratifs ont représenté, comme l'année précédente, environ 60% des recettes, contre 40% pour les courtiers et commissions de vente.

Les frais administratifs généraux ont reculé de CHF 0,2 million. Cette évolution est en particulier imputable aux économies réalisées dans le secteur informatique ainsi qu'à la réduction des amortissements de mobilier, d'équipements et de matériel. En revanche, les coûts pour le marketing et la publicité sont à nouveau en hausse en 2016, et ce, en raison de l'augmentation des effectifs de la force de vente, contenue dans ce poste.

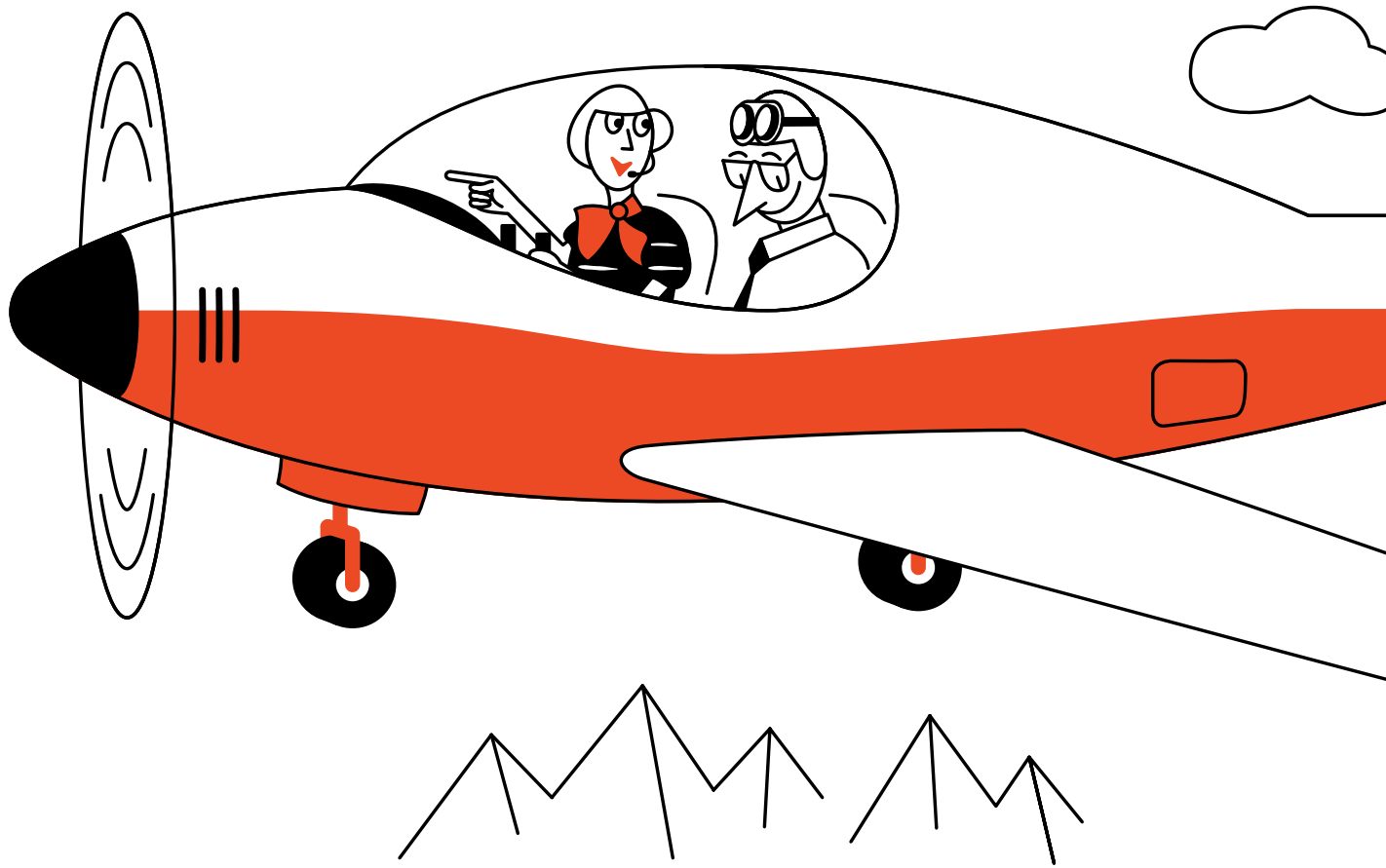
Les coûts moyens par assuré sont descendus pour la première fois en dessous de CHF 400 et s'élèvent à CHF 393.

#### Processus de gestion (en milliers de CHF)

	2016	2015
Contributions à la rémunération des courtiers	4 819	4 797
Commissions de vente intégrées pour les affiliations suivies directement	1 354	1 296
Contributions aux frais administratifs	9 076	8 998
<b>Total des recettes</b>	<b>15 249</b>	<b>15 091</b>
Frais administratifs généraux	-9 435	-9 643
Marketing et publicité (y compris vente)	-2 279	-1 988
Activités de courtage	-4 819	-4 797
Révision, expert et autorité de surveillance	-217	-299
Autres charges/recettes	592	325
<b>Frais administratifs</b>	<b>-16 158</b>	<b>-16 402</b>
Charges apériodiques	0	-60
<b>Total des dépenses</b>	<b>-16 158</b>	<b>-16 462</b>
<b>Résultat</b>	<b>-909</b>	<b>-1 371</b>

80%

En raison des opportunités de placement, Profond mise sur une stratégie de valeur réelle à long terme et a porté à environ 80 pour cent la part de valeurs réelles en 2016. Des investissements supplémentaires dans des immeubles et des placements alternatifs offrent des rendements attrayants pour une faible volatilité et stabilisent les rendements globaux. Pour réaliser une performance convaincante dans un environnement de placement dynamique, Profond mise sur une professionnalisation accrue, exploite activement les marges de manœuvre entrepreneuriales et tire sciemment profit des chances et des risques.



Nous pilotons avec vision  
d'ensemble et clairvoyance.

# Gros plan: immobilier

**L'objectif déclaré de Profond est de réaliser de bons rendements à long terme pour offrir aux assurés des prestations extraordinaires. Pour répondre à cette exigence dans un contexte de placement de plus en plus complexe, Profond mène une stratégie de valeur réelle cohérente et a en particulier nettement accru la part des immeubles ces derniers mois.**

Par Alex Schärer, directeur de Profond Fondation de placement

Les placements directs dans des immeubles constituent un pilier de la stratégie de placement et sont gérés depuis 2016 par Profond Fondation de placement. Actuellement, la part d'investissements immobiliers directs se monte à 1,7 milliard de francs net, soit environ 25 pour cent des fonds de prévoyance.

Toutes les décisions de placement prises par Profond dans le domaine de l'immobilier se basent sur une durée de détention à long terme ainsi que sur l'examen du cycle de vie. Dans le choix des objets, nous veillons à une diversification équilibrée – sur le plan géographique ainsi que sur celui du type d'utilisation et des locataires. Nous acquérons des objets solides bien situés pour lesquels le rendement, la localisation et les perspectives d'avenir promettent une valeur ajoutée durable. Avec le portefeuille existant, nous pouvons offrir aux locataires un niveau de loyers sains, payables à long terme.

## **Développement du portefeuille immobilier en Suisse ...**

Profond a fait un grand pas en avant au printemps 2016 en acquérant divers immeubles en Suisse pour une valeur de quelque 500 millions de francs. La plupart des objets sont situés dans d'excellentes microsituations et disposent de contrats de location à long terme dans les surfaces commerciales. En outre, il est possible, pour de nombreux immeubles, d'atteindre un positionnement optimal avec des investissements ciblés. En augmentant la part des investissements directs dans des immeubles à 1,1 milliard de francs, Profond a atteint au printemps 2016 la taille critique pour la constitution d'une fondation de placement propre dotée d'une équipe spécialisée dans l'immobilier. En outre, nous avons ainsi accès à des immeubles plus intéressants et à de nouvelles possibilités pour des investissements immobiliers prometteurs.

## **... et en Allemagne**

Ainsi avons-nous eu l'opportunité exclusive d'acheter, début 2017, un lot immobilier de premier ordre principalement en Allemagne pour un montant de 430 millions d'euros. Avec cette acquisition, Profond complète le portefeuille existant d'immeubles suisses avec divers immeubles de bureaux, de commerces et logistiques bien à très bien positionnés dans toute



**Alex Schärer, Directeur de Profond Fondation de placement**

Depuis septembre 2016, cet ingénieur en construction diplômé ETH dirige Profond Fondation de placement qui appartient totalement à Profond Institution de prévoyance. En plus de son diplôme ETH et d'un diplôme de Facility Management, Alex Schärer dispose aussi d'un Master of Science in Real Estate.

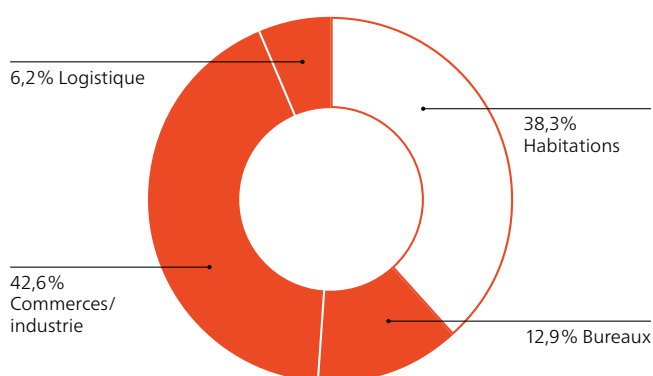
l'Allemagne. Les immeubles disposent eux aussi de contrats de location à long terme portant en moyenne sur des durées de dix ans. Il était très important pour nous d'acquérir directement les immeubles pour avoir un contrôle total sur ceux-ci. Ainsi, nous pouvons gérer directement et développer activement les objets sans frais supplémentaires. En Allemagne aussi, nous disposons de locataires solides ayant une bonne solvabilité – par exemple, des pouvoirs publics ainsi que des enseignes de la grande distribution – et de très bonnes microsituations sur des localisations porteuses. Ces immeubles généreront donc aussi un cash-flow stable dans les prochaines années.

### Gestion professionnelle par Profond Fondation de placement

Un an après sa création, Profond Fondation de placement est rodée et dotée d'une équipe très compétente composée de différents experts immobiliers. Dans la mesure du possible, nous travaillons avec des prestataires externes pour conserver une organisation interne compacte tout en disposant des ressources adéquates. Les gestionnaires externes sont gérés et surveillés par les Asset Managers de Profond, tandis que les prestataires intervenant pour les rénovations et développements sont contrôlés par notre département «Gestion de la construction et développement». L'objectif est à présent de déterminer les potentiels et opportunités du portefeuille existant en Suisse et de les concrétiser de manière optimale ainsi que de mettre en place des structures efficaces en Allemagne pour la gestion professionnelle du pack immobilier allemand.

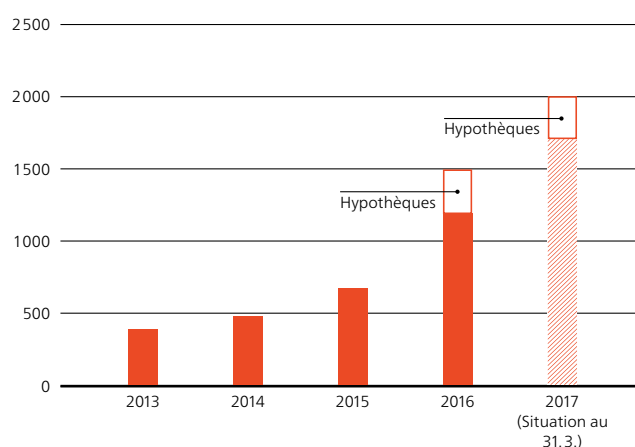
Dans les mois et années à venir, Profond continuera à développer le savoir-faire requis et les moyens techniques pour une professionnalisation des placements immobiliers. Car nous en sommes convaincus: les biens immobiliers permettront à l'avenir aussi d'obtenir des rendements attrayants à long terme avec une faible volatilité sur une longue période.

#### Mix d'utilisation



Le portefeuille immobilier de Profond se distingue par un mix d'utilisation sain, englobant des surfaces d'habitations, commerciales et logistiques.

#### Fortune immobilière (valeur de marché en mio. CHF)



Dans le cadre de sa stratégie de valeur réelle, Profond a augmenté continuellement sa part d'investissements directs dans les immeubles durant l'année et demie qui vient de s'écouler. Les principales étapes ont été l'acquisition d'un portefeuille d'immeubles suisses début 2016 et d'un pack d'immeubles en Allemagne début 2017.



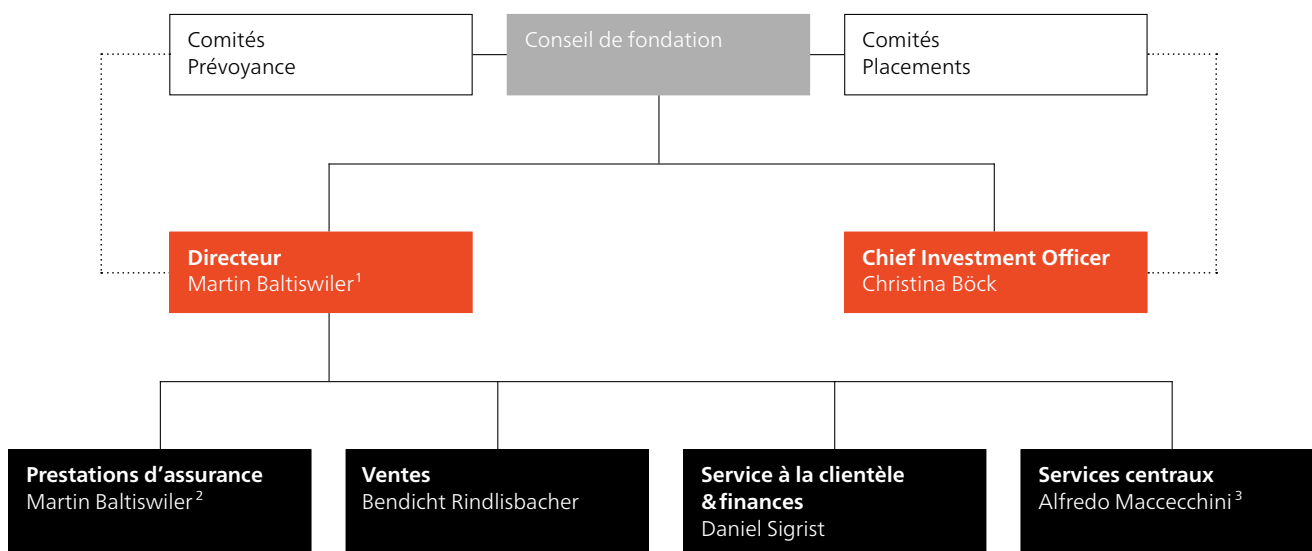
7%

Profond s'engage en faveur de prestations élevées pour ses assurés – avec un haut niveau de rémunération de l'avoir de vieillesse des assurés actifs et du taux de conversion (7 pour cent en 2016). Fournir des prestations extraordinaires requiert une stratégie de valeur réelle orientée sur le long terme ainsi qu'une pensée et une action résolument entrepreneuriales. Pour maintenir en équilibre la répartition entre les actifs et les bénéficiaires de rentes, Profond réduit le taux de conversion à 6,8 pour cent d'ici 2018.



Nous offrons des performances  
supérieures à la moyenne.

# Gouvernance des régimes de pension



<sup>1</sup> dès le 1.1.2017 Laurent Schlaefli

<sup>2</sup> dès le 1.1.2017 Daniel Sigrist a. i.

<sup>3</sup> jusqu'au 31.8.2016, dès le 1.9.2016 Bendicht Rindlisbacher a. i.

La gouvernance des régimes de pension de Profond a pour but de tenir compte de manière équilibrée des intérêts des différents interlocuteurs. L'organisation de la direction et son contrôle sont à cet égard au cœur des préoccupations. Selon l'article 51 LPP, le Conseil de fondation est chargé de la direction générale et de la surveillance de la direction. Il délègue certaines de ses tâches à la direction et aux comités de façon à ce que celles-ci puissent selon toute vraisemblance être dûment remplies. La délégation de tâches à des tiers est limitée par la loi.

Le Conseil de fondation a confié au directeur toutes les tâches importantes dans les domaines des ventes, du Service à la clientèle, de la technique actuarielle et des services centraux. Chacun des membres de la direction est responsable du résultat de son domaine. Le directeur a la responsabilité pour les membres de la direction qui dépendent de lui et leurs départements.

A côté de ce qui est désigné chez Profond comme le domaine prévoyance, la direction a délégué les placements à la Chief Investment Officer. Celle-ci coordonne les domaines des titres, de l'immobilier et des placements alternatifs. Chacun de ces secteurs a un comité dans lequel au moins un membre du Conseil de fondation est représenté, afin de garantir la coordination entre le Conseil de fondation et le comité. Le Conseil de fondation exerce une surveillance directe sur les personnes chargées de la direction.

Le Conseil de fondation a par ailleurs délégué à des comités des tâches de surveillance spéciales comme la gestion des risques et le système de contrôle interne qui sont organisées comme des fonctions transversales à travers tous les domaines d'activité. Outre le comité des risques, il s'agit du comité de rémunération et du comité de direction.

## Conseil de fondation



Josef Bernet



Frédéric E. Goetschmann



Andreas Höchli



Denis Mazouer



Olaf Meyer



Werner Murer-Chevalier

**Josef Bernet** (de 2008 à mai 2016), représentant des employés; commerçant; responsable des finances, commune de Frick

**Frédéric E. Goetschmann** (depuis juin 2016, à partir de 2015 participant avec voix consultative), représentant des employés; licencié en sciences politiques; CFO Quickline Holding AG; autres mandats: CF Profond Fondation de placement\* (depuis janvier 2016), CA QL AG, QL Business AG, QL Net AG, QL Regio Basel AG et QL Münchenbuchsee AG

**Andreas Höchli** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs; docteur en droit, avocat; associé chkp. ag avocats et notaires; membre du comité de direction et de rémunération (de 2013 à février 2016) ainsi que du comité des risques et du comité des placements alternatifs (depuis 2015); autres mandats: CF Profond Fondation de placement\* (depuis janvier 2016), membre du CA de B+B Holding AG\*, B+B Vorsorge AG\*, Rumex Immobilien-Aktiengesellschaft\*, Simmen Verwaltungs- AG\*, Tekag Holding AG\*, et président du CF de la Palmhof-Stiftung

**Denis Mazouer** (depuis juin 2016, à partir de 2015 participant avec voix consultative), représentant des employés; lic. ès sc. éc, expert en assurances de pension CSEP, actuaire ASA; Consulting Actuary, DMSP; membre du comité des risques (depuis décembre 2016)

**Olaf Meyer** (depuis 2012), président, représentant des employés; docteur en sciences politiques, Professeur; enseigne à l'Université de Genève; responsable du domaine de compétences «finances» de la HES Kalaidos à Zurich; membre du comité des placements en titres (depuis 2013), président du comité des placements alternatifs et du comité des risques (depuis 2015) et du comité de direction et de rémunération (depuis 2013); autres mandats: CF Profond Fondation de placement\* (depuis janvier 2016), membre du CF de SaraFlip (jusqu'en avril 2016), membre du CA de B+B Holding AG\*, B+B Prévoyance SA\* et président du CA de TAF Consulting AG

**Werner Murer-Chevalier** (depuis 2015), représentant des employeurs; docteur en lettres, psychologie du travail et des organisations; associé gérant et président du CA de mpw Beratungsteam AG; membre du comité de rémunération et du comité de direction (depuis mars 2016); autres mandats: membre du CF de mpw-Stiftung

\* Sociétés détenues par Profond



Aldo Platz



Ursula Schläpfer



Mirjam Staub-Bisang



Willy Theilacker



Beda Mrose

**Aldo Platz** (depuis 2008), représentant des employés; comptable diplômé; responsable des finances et de la comptabilité, service du personnel et administration des patients, Center da sandà Engiadina Bassa

**Ursula Schläpfer** (de 2008 à mai 2016), représentante des employés; comptable diplômée; responsable du département finances, Grand Casino Baden AG

**Mirjam Staub-Bisang** (depuis 2015), représentante des employeurs; docteure en droit, avocate, MBA INSEAD; CEO et membre du CA de Independent Capital Group AG; membre du comité des placements en titres (depuis février 2016) et du comité des placements alternatifs (depuis janvier 2016); autres mandats: membre du CA de Bellevue Group, Palladio Real Estate AG et de l'INSEAD, présidente du CF de MBA for Women Foundation, membre du CF de Bata Schuh Stiftung et Zoo-Stiftung

**Willy Theilacker** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs; comptable/contrôleur de gestion diplômé; Theilacker & Partner AG; membre du comité des placements en titres (de 2009 à août 2016) et du comité de direction et de rémunération (depuis 2013); autres mandats: président du CF de la Fondation RgZ, B+B Holding AG\* et B+B Prévoyance SA\*, membre du CA de Linkgroup

Participant avec voix consultative:

**Beda Mrose** (à partir d'octobre 2016), docteur en droit, avocat, M.B.L.-HSG; chqp. ag avocats et notaires; membre du comité des risques (depuis décembre 2016)

\* Sociétés détenues par Profond



## Direction



Martin Baltiswiler



Christina Böck



Alfredo Maccacchini



Bendicht Rindlisbacher



Daniel Sigrist

**Martin Baltiswiler** (depuis 2013), économiste d'entreprise diplômé ESCEA, diplôme fédéral de gérant de caisse de pension; directeur, président de la direction; membre du comité des risques (depuis 2015)

**Christina Böck** (depuis août 2016), diplôme supérieur de commerce, Diplôme des Hautes Etudes Commerciales Paris; Chief Investment Officer; membre du comité des placements en titres et du comité des placements alternatifs (depuis août 2016); mandats externes: membre du CA Tekag Holding AG\*

**Alfredo Maccacchini** (de 2015 à août 2016), économiste d'entreprise HES, NDS HRM et EMBA; chef des services centraux

**Bendicht Rindlisbacher** (depuis 2015), économiste d'entreprise HES, diplôme fédéral de directeur marketing; chef des ventes; mandats externes: chargé de cours en marketing et en assurances auprès de l'Association suisse pour la formation en assurances

**Daniel Sigrist** (depuis mai 2016), diplôme fédéral d'expert en assurance privée (y compris assurances sociales), diplôme fédéral de gérant de caisse de pension; chef du Service à la clientèle et finances, directeur adj. ; membre du comité des risques (depuis décembre 2016)

## Organes

Membres par ordre alphabétique

### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation assure la direction générale et le contrôle de la Fondation, veille à l'exécution de ses tâches légales et en détermine les objectifs et principes stratégiques ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de la Fondation, veille à sa stabilité financière, en surveille la gestion et désigne un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. La durée du mandat du Conseil de fondation est de quatre ans. Le mandat actuel prendra fin le 31 mai 2020.

**Josef Bernet** (de 2008 à mai 2016), représentant des employés

**Frédéric E. Goetschmann** (depuis juin 2016, à partir de 2015 participant avec voix consultative), représentant des employés

**Andreas Höchli** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs

**Denis Mazouer** (depuis juin 2016, à partir de 2015 participant avec voix consultative), représentant des employés

**Olaf Meyer** (depuis 2012), président, représentant des employés

**Werner Murer-Chevalier** (depuis 2015), représentant des employeurs

**Aldo Platz** (depuis 2008), représentant des employés

**Ursula Schlöpfer** (de 2008 à mai 2016), représentante des employés

**Mirjam Staub-Bisang** (depuis 2015), représentante des employeurs

**Willy Theilacker** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs

Participant avec voix consultative:

**Beda Mrose** (depuis octobre 2016)

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 12

### Comité des placements en titres

Le comité des placements en titres est chargé par le Conseil de fondation de mettre en œuvre la stratégie de placement. Il nomme les gestionnaires de portefeuille, gère

des mandats propres, assure le contact avec la banque dépositaire et fait chaque mois rapport au Conseil de fondation. Il élabore notamment les cahiers des charges et les mandats de gestion pour les gestionnaires de portefeuille, fait des propositions d'amélioration du règlement de placement et des directives générales de placement, notamment en matière d'allocation stratégique d'actifs. Il supervise l'activité de placement et ses résultats et il est présidé par le responsable des placements de capitaux. Ce comité, constitué de membres internes et externes, se réunit au moins quatre fois par an.

**Christina Böck** (depuis août 2016), Chief Investment Officer

**Andreas Häberli** (depuis 2012, président), économiste d'entreprise KSZ; consultant

**Olaf Meyer** (depuis 2013), Conseil de fondation

**Mirjam Staub-Bisang** (depuis février 2016), Conseil de fondation

**Willy Theilacker** (de 2009 à août 2016), Conseil de fondation

Participants avec voix consultative:

**Martin Baltiswiler** (depuis 2013), directeur

**Peter Birchmeier** (depuis 2012), responsable du controlling des investissements

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 6

### Comité des placements immobiliers

Profond Institution de prévoyance a créé Profond Fondation de placement le 19 janvier 2016. Tous les immeubles détenus directement par l'institution de prévoyance ont été transférés à celle-ci. Profond Institution de prévoyance est le seul propriétaire. En raison de ce changement, Profond Institution de prévoyance n'a plus besoin de comité immobilier. Profond Fondation de placement a créé un nouveau comité immobilier.

### Comité des placements alternatifs

Le comité placements alternatifs a été fondé en 2015. Il a élaboré une stratégie en matière d'investissements dans des placements alternatifs à l'attention du Conseil de fondation. Il est impliqué dans l'acquisition de participations directes et dans la gestion des participations des placements alternatifs.

**Hans-Christian Angele** (depuis juin 2016); ingénieur diplômé en agr. ETH, Executive MBA HSG; membre de la direction et Partner Ernst Basler + Partner AG (EBP)

**Christina Böck** (depuis août 2016), Chief Investment Officer

**Valentin Gerig** (depuis octobre 2016, à partir de 2015 participant avec voix consultative), docteur en sciences économiques HSG; propriétaire/directeur et membre du CA de VR Gerig & Partner AG; autres mandats: membre du CA de Agro Energie Schwyz AG, Swiss Metering AG, RPS Regel Pool Schweiz AG et Appenzeller Wind AG

**Andreas Höchli** (depuis 2015), Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (depuis 2015, président), Conseil de fondation

**Mirjam Staub-Bisang** (depuis janvier 2016), Conseil de fondation

Participant avec voix consultative:

**Peter Birchmeier** (depuis 2015), responsable du control-ling des investissements

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 13

Nombre de téléconférences durant l'exercice sous revue: 8

#### Comité de rémunération

Le comité de rémunération conseille le Conseil de fondation dans la nomination et l'indemnisation des membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction. Il élabore en accord avec le Conseil de fondation et la direction les prévisions budgétaires en matière de coûts de personnel.

**Andreas Höchli** (de 2013 à février 2016), Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (depuis 2013, président), Conseil de fondation

**Werner Murer-Chevalier** (depuis mars 2016), Conseil de fondation

**Willy Theilacker** (depuis 2013), Conseil de fondation

Participants avec voix consultative:

**Petra de Capitani** (depuis septembre 2016), directrice du personnel

**Alfredo Maccacchini** (de 2015 à août 2016), chef des services centraux

**Bendicht Rindlisbacher** (depuis septembre 2016), chef des ventes

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 5

#### Comité de direction

Le Comité de direction veille à la bonne circulation des informations entre le Conseil de fondation et la direction, élabore les décisions du Conseil de fondation en collaboration avec la direction et prépare les séances du Conseil de fondation.

**Andreas Höchli** (de 2013 à février 2016), Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (depuis 2013, président), Conseil de fondation

**Werner Murer-Chevalier** (depuis 2016), Conseil de fondation

**Willy Theilacker** (depuis 2013), Conseil de fondation

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 13

#### Comité des risques

Le comité des risques a été créé à l'issue du projet intitulé «Gestion intégrée du risque». Depuis 2015, il supervise et gère les risques majeurs auxquels Profond est exposée. Soumis à l'autorité de la direction et du Conseil de fondation, le comité des risques supervise par ailleurs la mise en œuvre des mesures proposées par les responsables de la maîtrise des risques.

**Martin Baltiswiler** (depuis 2015), directeur

**Andreas Höchli** (depuis 2015), Conseil de fondation

**Denis Mazouer** (depuis décembre 2016), Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (depuis 2015, président), Conseil de fondation

**Beda Mrose** (depuis décembre 2016), assesseur au Conseil de fondation

**Daniel Sigrist** (depuis décembre 2016), chef du Service à la clientèle et finances

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 1

#### Direction

La direction gère les affaires opérationnelles dans le cadre des directives du Conseil de fondation et édicte les directives nécessaires pour l'organisation interne.

**Martin Baltiswiler** (depuis 2013), directeur, président de la direction

**Christina Böck** (depuis août 2016), Chief Investment Officer

**Bendicht Rindlisbacher** (depuis 2015), chef des ventes

**Alfredo Maccacchini** (de 2015 à août 2016), chef des services centraux

**Daniel Sigrist** (depuis mai 2016), chef du Service à la clientèle et finances

## Partenaires et organes externes

### Organe de révision

L'organe de révision est le cabinet Progressia Wirtschaftsprüfung AG, à Wädenswil. Roger Boccali, réviseur responsable, suit le mandat depuis 2010. L'organe de révision est nommé pour un mandat d'un an renouvelable par le Conseil de fondation sur proposition de la direction. Il exerce son activité dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes applicables à la profession et les prescriptions des normes nationales en matière d'audit, et il remet un rapport détaillé au Conseil de fondation.

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle est la société Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG. L'expert responsable, Ernst Sutter, a été agréé par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle en tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle.

### Surveillance externe

Profond, en tant qu'institution de prévoyance professionnelle, est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich.

## Gestion des risques, directives et droits de vote

### Gestion des risques

La réalisation de bénéfices de placements tout comme l'ensemble des autres activités d'une institution de prévoyance comportent une série de risques. Il est par conséquent essentiel de pouvoir gérer les événements indésirables de manière professionnelle. C'est la raison pour laquelle Profond a élaboré une nouvelle gestion intégrale des risques, qui a été introduite au début de l'année 2016. Les risques sont ainsi systématiquement identifiés, analysés, évalués et hiérarchisés et les mesures et contrôles qui en découlent sont définis. L'engrenage avec le système de contrôle interne (SCI) garantit l'exécution des mesures ordonnées.

La nouvelle gestion des risques évalue les risques à l'aide des six critères suivants: ampleur du dommage d'un point de vue qualitatif et quantitatif, temps écoulé jusqu'à l'identification de l'événement, comportement suite à la survenance de l'événement, contrôle en cas d'exposition au risque et attention face à l'exposition au risque. Ces critères permettent de caractériser les risques de manière différenciée et d'identifier les changements. Le Conseil de fondation et la direction sont informés en temps réel et peuvent ainsi prendre assez rapidement les mesures appropriées afin de mieux contrôler les risques.

### Système de contrôle interne

Profond exploite un système de contrôle interne (SCI) qui s'inspire des standards internationaux, qui est continuellement adapté aux besoins de Profond et qui est développé en permanence. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sont informés du SCI et reçoivent une formation en la matière. Dans le cadre d'un audit interne, un contrôle aléatoire de l'observation des mesures définies dans le SCI est opéré tous les ans.

### Intégrité et loyauté

Profond respecte les règles de l'ASIP, l'organisation faîtière de la branche, et notamment la charte et les directives techniques de l'ASIP, qui sont garantes du respect des règles de loyauté et d'intégrité instituées par la LPP. Le Conseil de fondation, la direction et les collaboratrices et collaborateurs s'engagent lors de leur entrée en service à observer ces prescriptions. Les membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction certifient en outre chaque année par leur signature qu'ils respectent les exigences légales et réglementaires ainsi que les prescriptions de loyauté.

### **Exercice des droits de vote pour les sociétés suisses cotées en bourse**

Avant même l'obligation de mettre en œuvre l'initiative Minder, Profond exerçait déjà les droits de vote pour les sociétés cotées et publiait les comportements de vote sur son site Internet. Profond se base pour son comportement de vote sur les recommandations de zRating AG, qui assiste les investisseurs institutionnels dans l'exercice de leurs droits d'actionnaires par une recherche détaillée sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote.

Dans toutes les affaires soumises au vote, l'objectif visé est de tenir compte le plus possible des intérêts des actionnaires et des destinataires. Le comportement de Profond en matière de votes est consultable sur notre site Internet sous le lien suivant:

[www.profond.ch/fr/anlagen/ausuebungstimmrechte](http://www.profond.ch/fr/anlagen/ausuebungstimmrechte)

Pour les sociétés domiciliées à l'étranger, les droits de vote ne sont en principe pas exercés.

3,7%

La stratégie de placement orientée à long terme avec une part de valeurs réelles élevée a une nouvelle fois porté ses fruits. Avec un rendement de 3,7 pour cent, Profond a réalisé un bon résultat en comparaison sectorielle. Dans le cadre des possibilités, le rendement obtenu est répercuté directement aux assurés sous la forme d'une rémunération élevée. Avec une gestion active et professionnelle des fonds de prévoyance, Profond vise un rendement à long terme de 4,5 pour cent.





Nous mettons tout en œuvre  
pour plus de rendement.

# Comptes annuels au 31 décembre 2016

# Bilan

	Annexe Chiffre	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placement de fortune</b>			
Liquidités		175 674 082	380 368 135
Créances	7.1	17 129 434	20 818 925
Créances envers les membres		25 169 781	22 838 539
Comptes courants	7.2	88 741 250	47 424
Titres		5 994 058 373	4 875 940 881
Immeubles	7.3	16 747 000	668 638 078
<b>Total des placements de fortune</b>		<b>6 317 519 920</b>	<b>5 968 651 982</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.4	<b>5 179 261</b>	<b>11 264 230</b>
<b>Actifs provenant des contrats d'assurance</b>	8.4	<b>0</b>	<b>10 900 000</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>6 322 699 181</b>	<b>5 990 816 212</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>	7.5	<b>1 484 813 368</b>	<b>1 164 734 14</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.6	<b>1 645 639</b>	<b>2 478 122</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur pour caisses de prévoyance</b>	5.10	<b>59 568 752</b>	<b>53 898 347</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.7	<b>3 119 697</b>	<b>6 958 687</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3 379 516 945	3 259 821 756
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	2 136 673 131	1 990 693 310
Provisions techniques	5.7.1	125 017 853	170 368 817
Capitaux libres séparés affiliations	5.8	45 306 530	44 764 382
Provisions séparées institutions de prévoyance	5.9	0	9 909 900
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5 686 514 459</b>	<b>5 475 558 165</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.2	<b>423 369 266</b>	<b>335 449 477</b>
<b>Total du passif</b>		<b>6 322 699 181</b>	<b>5 990 816 212</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe Chiffre	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations employés	5.3	125 470 706	128 567 737
Cotisations employeurs	5.3	173 785 429	177 280 524
Prélèvements sur RCE pour le financement des cotisations		-6 194 832	-7 246 964
Apports uniques et sommes de rachats		54 076 714	111 992 284
Apports aux réserves de cotisation de l'employeur		12 446 648	12 016 645
Cotisations ordinaires et diverses, apports		359 584 665	422 610 226
Prestations de libre passage		378 942 219	373 558 418
Apports en faveur des fonds libres en cas de reprise d'effectifs d'assurés		7 157 591	14 065 180
Apports versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces		3 805 295	4 474 988
Apports aux provisions séparées caisses de prévoyance		0	242 389
Prestations d'entrée		389 905 105	392 340 975
<b>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>749 489 770</b>	<b>814 951 201</b>
Prestations de vieillesse		-127 915 556	-121 453 376
Rentes de survivants		-23 706 244	-22 778 430
Rentes d'invalidité		-14 565 372	-14 454 108
Prestations en capital en cas de départ à la retraite		-57 633 267	-47 945 306
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-4 003 988	-2 935 016
Prestations réglementaires		-227 824 427	-209 566 236
Prestations extra-réglementaires	7.8	-16 500 889	-14 635 537
Prestations de libre passage à la sortie		-403 881 049	-334 376 233
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces		-17 874 222	-16 550 410
Dissolution de fonds libres/réserves de cotisations de l'employeur en cas de départ d'effectifs d'assurés		-851 619	-2 239 184
<b>Sorties pour prestations et versements anticipés</b>		<b>-666 932 206</b>	<b>-577 367 600</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-57 997 807	-144 410 574
Constitution capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		-136 123 680	-104 507 171
Dissolution de provisions techniques (année précédente: constitution)		55 260 864	-18 024 794
Rémunération du capital d'épargne		-74 286 243	-108 258 508
Constitution de réserves de cotisations		-12 583 146	-13 793 379
Dissolution de réserves de cotisations pour le financement de cotisations		6 194 832	7 246 964
Dissolution de réserves de cotisations		717 909	1 682 689
Constitution de fonds libres		-542 148	-2 954 132
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-219 359 419</b>	<b>-383 018 905</b>
Prestations d'assurance		884 677	1 000 382
Parts excédentaires provenant des assurances		2 362 205	1 800 332
<b>Produits des prestations d'assurance</b>		<b>3 246 882</b>	<b>2 800 714</b>
Primes de risques		-118 550	-139 260
Primes de frais		-521 811	-653 043
Cotisations au fonds de garantie		-1 273 916	-1 257 655
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-1 914 277</b>	<b>-2 049 958</b>
<b>Résultat net provenant de la part d'assurance</b>		<b>-135 469 250</b>	<b>-144 684 548</b>

	Annexe Chiffre	2016 CHF	2015 CHF
Intérêts sur liquidités, créances		-912 757	-67 798
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-807 199	-1 041 942
Produit de titres		232 351 744	127 963 926
Produit de biens immobiliers		24 116 178	26 510 806
Frais d'administration des placements de fortune		-24 780 690	-16 221 932
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	6.4	<b>229 967 276</b>	<b>137 143 060</b>
<b>Autres produits</b>	7.9	<b>10 172 102</b>	<b>515 504</b>
<b>Autres charges</b>		<b>0</b>	<b>-59 750</b>
Frais administratifs généraux		-9 435 720	-9 642 584
Marketing et publicité		-2 278 623	-1 987 555
Activités de courtage		-4 819 343	-4 796 637
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-184 559	-231 387
Autorités de surveillance		-32 094	-68 098
<b>Coûts administratifs</b>		<b>-16 750 339</b>	<b>-16 726 261</b>
<b>Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur (année précédente: excédent de charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur)</b>		<b>87 919 789</b>	<b>-23 811 995</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur (année précédente: dissolution)		-87 919 789	23 811 995
<b>Excédent de charges ou de produits</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# Annexe

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Sous le nom «Profond Institution de prévoyance», une fondation au sens des articles 80 et suivants du CC, de l'article 331 du CO et de l'art. 40 al. 2 de la LPP a été constituée.

La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

### 1.2 Enregistrement dans la LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et est affiliée au Fonds de garantie.

### 1.3 Indication de l'acte et règlements

Acte de fondation	du 13.06.2008
Règlement d'organisation	du 01.01.2013
Règlement de prévoyance	du 01.01.2016
Règlement de liquidation partielle	du 01.01.2005
Règlement de placement	du 27.10.2015 (valable dès le 26.05.2016)
Règlement des provisions	du 31.12.2016

### 1.4 Organe directeur

Le Conseil de fondation est composé des membres suivants:

Représentants des employeurs	Fonction	Durée du mandat
Höchli Andreas	Vice-président	de 1992 à 2020
Murer-Chevalier Werner	Membre	de 2015 à 2020
Staub-Bisang Mirjam	Membre	de 2015 à 2020
Theilacker Willy	Vice-président	de 1992 à 2020

Représentants des employés	Fonction	Durée du mandat
Bernet Josef (jusqu'au 31.05.2016)	Membre	de 2008 à 2016
Goetschmann Frédéric (à partir du 01.06.2016, assesseur jusqu'au 31.05.2016)	Membre	de 2016 à 2020
Mazouer Denis (à partir du 01.06.2016, assesseur jusqu'au 31.05.2016)	Membre	de 2016 à 2020
Meyer Olaf	Président	de 2012 à 2020
Platz Aldo	Membre	de 2008 à 2020
Schläpfer Ursula (jusqu'au 31.05.2016)	Membre	de 2008 à 2016

Autre représentant	Fonction	Durée du mandat
Mrose Beda (à partir du 01.10.2016)	Assesseur	de 2016 à 2017

Comité des placements en titres	Fonction
Böck Christina (à partir du 15.08.2016)	Membre
Häberli Andreas	Président
Meyer Olaf	Membre
Staub-Bisang Mirjam (à partir du 01.02.2016)	Membre
Theilacker Willy (jusqu'au 31.08.2016)	Membre

#### Comité des investissements immobiliers directs

Suite à la fondation de Profond Fondation de placement et au transfert des immeubles, l'ensemble du comité des investissements immobiliers directs a été supprimé.

<b>Comité des placements alternatifs</b>	<b>Fonction</b>
Angele Hans-Christian (à partir du 01.06.2016)	Membre
Böck Christina (à partir du 15.08.2016)	Membre
Gerig Valentin (à partir du 01.10.2016, assesseur jusqu'au 30.09.2016)	Membre
Höchli Andreas	Membre
Meyer Olaf	Président
Staub-Bisang Mirjam (à partir du 01.01.2016)	Membre

**Adresse**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich

**1.5 Expert, organe de révision, banque de dépôt, autorité de surveillance, gestionnaires de fortune****Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel  
Ernst Sutter  
Math. diplômé ETH  
Expert diplômé en assurances de pension

**Organe de révision**

Progressia Wirtschaftsprüfung AG  
Seestrasse 194  
8820 Wädenswil  
Roger Boccali, réviseur responsable  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

**Administration et comptabilité**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich

**Banque de dépôt**

Credit Suisse AG  
Giesshübelstrasse 40  
8070 Zürich

**Gestionnaires de fortune**

ARTICO Partners SA<sup>1)</sup>  
Credit Suisse SA<sup>1)</sup>  
PK Assets AG<sup>2)</sup>  
GAM Investment Management (Switzerland) AG  
(résilié pour le 08.06.2016)<sup>1)</sup>  
Swiss Life Asset Management SA<sup>1)</sup>  
UBS SA<sup>1)</sup>  
VI VorsorgeInvest AG<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Autorisation FINMA

<sup>2)</sup> Autorisation CHS

**Gestionnaires immobiliers, investissements immobiliers directs**

Bilfinger Real Estate AG, Wallisellen

**Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich (BVS)

**Sociétés apparentées**

Agro Energie Schwyz AG  
B+B Holding AG (reprise par Profond au 01.07.2013)  
chkp. ag avocats et notaires  
EBP Schweiz AG  
Gerig & Partner AG  
Independent Capital Group AG  
Profond Fondation de placement  
Profond Finanzgesellschaft AG  
Quickline Business AG  
TAF Consulting AG  
Theilacker & Partner AG



**1.6 Employeurs affiliés**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Effectif au 01.01.	1 696	1 649
Entrées	59	144
Sorties	-37	-97
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>1 718</b>	<b>1 696</b>

**2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes****2.1 Assurés actifs**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Effectif au 01.01.	31 983	31 129
Entrées	8 300	7 867
Départ en retraite, décès	-550	-529
Sorties	-8 642	-6 484
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>31 091</b>	<b>31 983</b>

**2.2 Bénéficiaires de rentes**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Effectif au 01.01.	7 877	7 456
Entrées à partir de l'effectif actif	681	624
Rachats d'effectifs de bénéficiaires de rentes	50	292
Sorties	-411	-495
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>8 197</b>	<b>7 877</b>

**Répartition par types de rentes**

Rentes de vieillesse	5 246	4 980
Rentes de conjoint	1 537	1 510
Rentes transitoires	41	54
Rentes d'invalidité	866	845
Rentes pour enfant	507	488
<b>Total</b>	<b>8 197</b>	<b>7 877</b>

**3. Modalités de la mise en œuvre du but****3.1 Explication du plan de prévoyance**

Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation. Un aperçu des prestations est donné ci-dessous:

**Prévoyance risque****Invalidité**

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfant

**Décès**

- Rente de conjoint/de partenaire
- Rente d'orphelin
- Capital décès

## Prévoyance vieillesse

### Départ à la retraite

- Rente de vieillesse
- Rente pour enfant
- Rente transitoire
- Rente de vieillesse pour conjoint

### Sortie et versements anticipés

- Prestation de sortie
- Versement anticipé, mise en gage et divorce

## 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais d'administration et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais de risque et administratifs. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

## 3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

La Fondation accomplit les tâches suivantes de façon autonome:

- Direction
- Administration actuarielle
- Conseil, accompagnement et vente
- Comptabilité financière et des titres
- Service Risk + Health
- Controlling et rapports des placements

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation concernant la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations techniques de présentation des comptes conformément à Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels:

<b>Actif</b>	<b>Méthode d'évaluation</b>
<b>Valeurs nominales</b>	
Liquidités	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale
Obligations en francs suisses	Valeur de marché
Obligations en monnaies étrangères	Valeur de marché
<b>Actions</b>	
Actions Suisse	Valeur de marché
Actions Etranger	Valeur de marché
<b>Immobilier</b>	Valeur de marché
<b>Placements alternatifs</b>	Valeur de marché
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	Valeur nominale

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux recettes et aux dépenses, elles ont été converties au cours du jour concerné.

L'effectif immobilier est évalué selon la méthode discounted cash-flow.

Les placements alternatifs comprennent également des placements directs, entre autres. Ceux qui sont acquis après le 30 juin sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

#### 4.3 **Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes**

Les principes d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'année précédente. En revanche, certains postes du compte d'exploitation ont été restructurés. Il s'agit des postes suivants:

	<b>Adaptation</b>	<b>Précédemment</b>	<b>Différence</b>
	CHF	CHF	CHF
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-144 410 574	-137 931 110	-6 479 464
Constitution/dissolution provisions techniques	-18 024 794	-24 504 258	6 479 464
			0
Intérêts sur liquidités, créances	-67 798	2 948	-70 746
Produit de titres	127 963 926	127 893 180	70 746
			0
Apports aux provisions séparées caisses de prévoyance			
Prestations d'entrée	242 389		242 389
Cotisations ordinaires et diverses, apports		242 389	-242 389
			0

## 5. Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture

### 5.1 Genre de couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont intégralement pris en charge par la Fondation. Le contrat de réassurance auprès de PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz, au Liechtenstein, a été résilié au 31 décembre 2013. Le décompte définitif avec PKRück a été établi en août 2016 par le solde de toutes les prétentions.

Pour une entreprise affiliée, il existe un contrat de réassurance séparé sans valeur de rachat (assurance risque pure).

### 5.1.1 Parts excédentaires provenant des assurances

En 2016, la Fondation a dégagé un excédent sur les contrats d'assurances pour l'exercice 2015. L'affectation a été réglée conformément au règlement des provisions applicable à partir du 31 décembre 2016.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour assurés actifs

<b>Développement et rémunération des avoirs-épargne</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Capital d'épargne au début de l'année	3 259 821 756	3 020 914 462
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	1 080 107 688	1 057 741 152
Cotisations d'épargne des employés (libération du paiement des cotisations)	3 437 431	3 144 095
Cotisations d'épargne des employeurs	1 450 823 359	1 405 741 192
Cotisations d'épargne des employeurs (libération du paiement des cotisations)	3 950 201	3 583 201
Apports de libre passage	3 265 361 988	2 831 191 915
Apports de libre passage nouvelles affiliations	91 385 159	1 273 641 699
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	4 176 900	5 433 896
Apports versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces	3 805 295	4 474 988
Intérêts sur le capital d'épargne	73 426 797	1 070 348 10
Autres crédits	56 149	208 582
Moins		
Prestations de libre passage à la sortie	-3 393 454 000	-2 924 079 86
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	-64 526 128	-41 966 338
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces	-1 787 422	-1 655 040
Versements en capital pour départ à la retraite/décès	-60 201 008	-49 870 380
Report sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-1 483 691 69	-1 281 761 69
Report des avoirs de vieillesse des bénéficiaires de rentes sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (invalidité et décès)	-985 614	-1 287 242
<b>Capital d'épargne à la fin de l'année</b>	<b>3 379 516 945</b>	<b>3 259 821 756</b>

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder un intérêt supplémentaire de 1% pour l'année 2016. Au total, l'avoir de vieillesse des assurés actifs a été rémunéré au taux d'intérêt de 2,25%.

### 5.3 Ventilation des cotisations caisses de prévoyance

	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations d'épargne des employés	108 010 768	105 741 152
Cotisations de risque des employés	14 305 207	19 646 356
Contributions aux frais d'administration des employés	3 154 731	3 180 229
<b>Total cotisations des employés</b>	<b>125 470 706</b>	<b>128 567 737</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	145 082 359	140 574 192
Cotisations de risque des employeurs	22 782 862	30 888 564
Contributions aux frais d'administration des employeurs	5 076 879	4 943 680
Contributions de base	814 747	823 925
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	28 582	50 163
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>173 785 429</b>	<b>177 280 524</b>

### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2016 CHF	2015 CHF
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	1 864 751 354	1 819 023 555
Taux d'intérêt LPP	1,25%	1,75%

### 5.5 Evolution du capital de prévoyance pour bénéficiaires de rentes

	2016 CHF	2015 CHF
Situation du capital de prévoyance au début de l'année	1 990 693 310	1 873 313 715
Reprise de nouveaux bénéficiaires de rentes à partir des effectifs d'actifs	148 369 169	128 176 169
Reprise/rachat d'effectifs de rentes	10 921 219	70 003 385
Report avoirs de vieillesse bénéficiaires de rentes	9 856 141	12 872 424
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	-23 166 708	-93 672 383
<b>Situation du capital de prévoyance à la fin de l'année conformément aux calculs détaillés de l'expert</b>	<b>2 136 673 131</b>	<b>1 990 693 310</b>

### 5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2016. Son appréciation est la suivante:

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Capital de prévoyance à couvrir	5 641 207 929	5 420 883 883
Fortune de prévoyance disponible	6 064 577 195	5 756 333 360
<b>Le taux de couverture était de</b>	<b>107,5%</b>	<b>106,2%</b>

### 5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les calculs actuariels se fondent sur les principes suivants:

- Taux d'intérêt technique: 3,5%
- Bases techniques: LPP 2015 tables périodiques 2012, exercice précédent LPP 2010 tables périodiques 2007
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

La réserve pour le taux de conversion lisse les différences réglementaires et techniques à la date de la conversion en rente. La part de retrait sous forme de capital atteint près de 30%.

Conformément au règlement de placement, la réserve de fluctuation de valeur cible est désormais calculée selon les principes de l'économie financière.

### 5.7.1 Provisions techniques

	2016 CHF	2015 CHF
Réserve taux de conversion actifs	68 473 194	74 908 399
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	27 968 065	27 281 757
Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie	19 978 451	55 853 389
Provision restitution des cotisations de risque	8 598 143	12 325 272
<b>Total provisions techniques</b>	<b>125 017 853</b>	<b>170 368 817</b>

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions:

- Réserve taux de conversion actifs: La méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Celle-ci tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraits sous forme de capital d'environ 30% actuellement.
- Réserve de fluctuation des risques pour les risques d'invalidité et de décès: cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2016 avec un niveau de sécurité de 99%.
- Renforcement pour espérance de vie: le capital de couverture des rentes en cours est renforcé de 0,5% par année à partir de 2010; il en résulte au 31 décembre 2016 un renforcement d'au total 3,5%. Avec la modification des bases techniques LPP 2015 fin 2016, cette provision a pu être dissoute en partie.
- Restitution des cotisations de risque: il a été constitué une provision dans le cadre des contrats d'adhésion conclus en 2015 en raison de l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une nouvelle tarification en fonction des différentes branches. Cette provision permet de procéder au cours des années 2016 à 2018 à des paiements compensatoires sous la forme de rabais sur les cotisations sur la base des nouveaux contrats d'adhésion. La première dissolution a eu lieu en 2016.

Toutes les provisions techniques sont alimentées de manière complète et suffisante.

### 5.8 Capitaux libres séparés affiliations

	2016 CHF	2015 CHF
Fonds libres au début de l'exercice	44 764 382	43 535 479
Contributions dues à de nouvelles affiliations	7 157 591	14 065 180
Utilisation	-6 450 871	-13 739 504
Dissolution en cas de retrait collectif	-273 828	-840 199
Rémunération	109 256	1 743 426
<b>Fonds libres à la fin de l'exercice</b>	<b>45 306 530</b>	<b>44 764 382</b>

Au 31 décembre 2016, des comptes avec des fonds libres sont gérés pour un total de 390 caisses de prévoyance (année précédente 409). Les fonds libres ont été rémunérés à hauteur de 0,25% au cours de l'exercice sous revue.

**5.9 Provisions séparées caisses de prévoyance**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Etat au début de l'exercice	9 909 900	12 005 068
Constitutions	0	242 389
Dissolutions	-9 909 900	-2 337 557
<b>Etat à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>9 909 900</b>

**5.10 Réserve de cotisations de l'employeur pour caisses de prévoyance**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Réserves de cotisations de l'employeur pour certaines caisses de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	53 898 347	49 034 621
Paiements	12 446 647	12 016 644
Utilisation pour le financement des cotisations	-6 194 832	-7 246 964
Dissolution en cas de retrait collectif	-577 791	-1 398 985
Rémunération	136 499	1 776 734
Autres utilisations	-140 118	-283 703
<b>Total réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>59 568 752</b>	<b>53 898 347</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisation de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,25% en 2016.

**5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2**

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
	CHF	CHF
Total de l'actif	6 322 699 181	5 990 816 212
Engagements	-148 481 368	-116 473 414
Compte de régularisation passif	-1 645 639	-2 478 122
Réserve de cotisations de l'employeur pour caisses de prévoyance	-59 568 752	-53 898 347
Provisions non techniques	-3 119 697	-6 958 687
Capitaux libres séparés affiliations	-45 306 530	-44 764 382
Provisions séparées institutions de prévoyance	0	-9 909 900
<b>Fortune disponible</b>	<b>6 064 577 195</b>	<b>5 756 333 360</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	3 379 516 945	3 259 821 756
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	2 136 673 131	1 990 693 310
Provisions techniques	125 017 853	170 368 817
<b>Capital de prévoyance à couvrir</b>	<b>5 641 207 929</b>	<b>5 420 883 883</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>423 369 266</b>	<b>335 449 477</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>107,5%</b>	<b>106,2%</b>



## 6. Explication du placement de fortune et de son résultat net

### 6.1 Organisation des activités de placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement.

Il a fixé l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement des placements.

### 6.2 Grandeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

A partir de 2016, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminée selon les principes de l'économie financière (l'année précédente, selon la méthode de la valeur moyenne). Selon ces principes, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement qui, moyennant une sécurité suffisante, permettent une rémunération minimale requise des engagements sur un horizon d'un an. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage des engagements et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5% sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La volatilité des placements de fortune s'élève à 6,88% et la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur représente 13,23% du capital de prévoyance.

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'année	335 449 477	359 261 472
Constitution à la charge du compte d'exploitation (année précédente: dissolution)	87 919 789	-23 811 995
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	423 369 266	335 449 477
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	746 331 809	608 000 000
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	-322 962 543	-272 550 523

### 6.3 Représentation des placements de capitaux par catégorie de placement

	Fortune 2016 kCHF	Part effectif %	Stratégie %	Fourchette %	Fortune 2015 kCHF	Part effectif %
<b>Liquidités</b>	<b>175 674</b>	<b>2,8</b>	<b>2</b>	<b>0–10</b>	<b>380 368</b>	<b>6,3</b>
Comptes de trésorerie gestion de fortune	132 825				334 499	
Comptes de trésorerie livre principal	42 849				45 869	
<b>Créances, comptes de régularisation actifs</b>	<b>136 219</b>	<b>2,2</b>		<b>0–10</b>	<b>65 868</b>	<b>1,1</b>
Comptes courants	88 741				47	
Autres créances	42 299				43 657	
Compte de régularisation actif	5 179				11 264	
Actifs provenant des contrats d'assurance	0				10 900	
<b>Placements nominaux</b>	<b>873 244</b>	<b>13,8</b>	<b>23</b>		<b>1 114 276</b>	<b>18,6</b>
Obligations en francs suisses	637 727	10,1	19	5–25	703 083	11,7
Obligations en monnaies étrangères	235 517	3,7	4	0–10	411 193	6,9
<b>Actions</b>	<b>3 239 103</b>	<b>51,2</b>	<b>49</b>	<b>30–55</b>	<b>3 088 200</b>	<b>51,5</b>
Actions Suisse	1 398 978	22,1	20	15–30	1 627 407	27,1
Actions Etranger	1 840 125	29,1	29	15–30	1 460 793	24,4
<b>Immobilier</b>	<b>1 708 460</b>	<b>27,0</b>	<b>23</b>	<b>10–40</b>	<b>1 181 513</b>	<b>19,7</b>
Immobilier Suisse	1 450 992	22,9	20	10–30	933 933	15,6
<i>Immobilier direct</i>	1 164 921	18,4			668 638	11,2
<i>Immobilier indirect</i>	286 071	4,5			265 295	4,4
Immobilier Etranger	257 468	4,1	3	0–10	247 580	4,1
<i>Immobilier indirect</i>	257 468	4,1			247 580	4,1
<b>Placements alternatifs</b>	<b>189 999</b>	<b>3,0</b>	<b>3</b>	<b>0–15</b>	<b>160 591</b>	<b>2,7</b>
Private Equity	38 678	0,6	1	0–3	43 195	0,7
Infrastructure*	119 657	1,9	2	0–10	0	0,0
Autres **	31 664	0,5	0	0–3	117 396	2,0
<b>Fortune globale</b>	<b>6 322 699</b>	<b>100,0</b>			<b>5 990 816</b>	<b>100,0</b>

Les devises étrangères sans couverture figurent dans la fortune totale à hauteur de CHF 1,777 milliard, soit 28,1%.

\* Ce poste se compose de Profond Finanzgesellschaft AG et d'une participation directe en Suisse, qui a été évaluée selon la méthode discounted cash-flow.

Profond Institution de prévoyance a fondé Profond Finanzgesellschaft AG le 2 août 2016 et détient l'intégralité du capital-actions de CHF 1 000 000.

Au cours de l'exercice sous revue, Profond Finanzgesellschaft AG a réalisé des investissements directs à long terme tournés vers l'avenir dans des installations de production de Clean Energy (solaire, éolien). Ces entreprises sont, pour certaines, encore en construction. Le Conseil d'administration de Profond Finanzgesellschaft AG a décidé d'établir et de contrôler le premier bilan de la société au 31 décembre 2017. Le premier exercice sera donc très long.

Pour financer Profond Finanzgesellschaft AG, Profond Institution de prévoyance a accordé en plus du capital-actions des financements complémentaires avec des subrogations partielles.

Dans les présents comptes annuels, la participation à Profond Finanzgesellschaft AG est évaluée à la valeur d'acquisition, tandis que les prêts et les intérêts courus le sont à la valeur nominale.

Le Conseil de fondation de Profond Institution de prévoyance estime que la participation ainsi que les prêts accordés et les intérêts courus ont de la valeur.

\*\* Il s'agit pour ce poste d'obligations qui, selon l'OPP 2 et le règlement de placement, doivent être comptabilisées comme des placements alternatifs.

**Rapport conformément à l'art. 54 de l'OPP 2**

Nous pouvons attester l'observation des limitations de placement de certains créanciers telles que visées aux articles 54, 54a et 54b.

**Rapport conformément à l'art. 50 de l'OPP 2**

Le règlement de placement mis en vigueur par le Conseil de fondation élargit les limites de l'OPP 2 avec ses fourchettes tactiques.

**a) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 1 de l'OPP 2**

(choix, exploitation et surveillance)

Les principes du règlement de placement en matière de sécurité, de rendement conforme au marché et de diversification ont été respectés au cours de l'exercice sous revue.

Les portefeuilles sont divisés en différentes catégories de placements. La gestion de fortune est surveillée par un comité de placement qualifié. Celui-ci s'appuie notamment sur les documents du contrôle interne des placements. Le comité de placement rend périodiquement compte au Conseil de fondation de la composition du portefeuille et de ses performances.

**b) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 2 de l'OPP 2**

(capacité de risque, but de prévoyance pas mis en péril)

La stratégie de placement appliquée pendant l'exercice a été établie selon des approches théoriques modernes du portefeuille s'appuyant sur des relations de risque et de rendement. Elle a été vérifiée et approuvée par le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice, les placements ont été opérés dans les fourchettes tactiques.

Une réserve de fluctuation de valeur doit être constituée conformément au règlement de placement.

Le but de prévoyance n'est pas mis en péril par la dérogation partielle aux directives de placement selon l'OPP 2.

**c) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 3 de l'OPP 2**

(diversification des risques en différentes catégories de placements, régions, branches et créanciers)

Une diversification des créanciers est garantie. La diversification des risques en différentes catégories de placement, régions et branches choisies, conformément au règlement de placement, permet de réduire le risque de pertes.

**d) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 4 de l'OPP 2**

(extensions des possibilités de placement)

Compte tenu des constatations qui précèdent et des réflexions de principe, nous attestons que l'art. 50 de l'OPP 2 a été respecté au cours de l'exercice sous revue.

## 6.4 Explications du résultat net du placement de fortune

	2016 CHF	2015 CHF
Produit des intérêts sur les obligations	11 067 959	19 521 076
Dividendes sur les actions	91 024 649	95 514 034
Produits des intérêts des liquidités, marché monétaire	-912 757	-67 798
Produit des placements alternatifs	2 559 063	1 628 354
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-807 199	-1 041 942
Plus-value nette Profond Fondation de placement	20 463 234	0
Plus-values nettes des titres	127 700 073	11 300 462
<b>Total résultat net des titres</b>	<b>251 095 022</b>	<b>126 854 186</b>
Produit de loyers	536 483	23 359 103
Produit des intérêts sur les crédits de construction, indemnités	0	518 840
Frais administratifs	0	-903 722
Frais d'entretien	0	-2 208 829
<b>Total rendement net immobilier</b>	<b>536 483</b>	<b>20 765 392</b>
Adaptations à la valeur de marché	-646 073	7 869 157
Impôts latents sur gains immobiliers/impôts	3 762 534	-2 123 743
<b>Total ajustements de valeurs sur biens immobiliers</b>	<b>3 116 461</b>	<b>5 745 414</b>
Commissions de gestion (frais de gestion de fortune)	-4 993 887	-4 208 439
Frais de transactions (frais bancaires/droits de timbre)	-2 661 366	-2 522 624
Frais de dépôt	-419 193	-444 005
Frais TER des titres	-6 807 526	-5 810 394
Frais TER de Profond Fondation de placement	-6 898 244	0
Frais de développement et de gestion des placements	-1 030 368	-570 854
Frais de tiers Titres	-412 924	-383 439
Frais de tiers Placements alternatifs	-136 367	-99 785
Frais comités de placement	-807 602	-1 287 641
Frais de développement et de gestion des immeubles	0	-431 918
Frais de tiers immeubles directs *	-613 213	-462 833
<b>Total charges de gestion des placements</b>	<b>-24 780 690</b>	<b>-16 221 932</b>
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	<b>229 967 276</b>	<b>137 143 060</b>

\*Au cours de l'exercice sous revue, il s'agit de coûts liés au transfert des immeubles à Profond Fondation de placement.

**Explications relatives aux frais de gestion de fortune**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Placements transparents	6 316 519 920	5 949 037 825
Placements opaques	1 000 000	196 141 57
<b>Total des placements de fortune</b>	<b>6 317 519 920</b>	<b>5 968 651 982</b>
Taux de transparence des frais	99,98%	99,67%

Les placements de fortune opaques correspondent à Profond Finanzgesellschaft AG, qui établira son premier bilan au 31 décembre 2017.

**Placement de fortune**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	11 074 920	10 411 538
Total de tous les chiffres-clés en francs suisses pour les placements collectifs	13 705 770	5 810 394
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>24 780 690</b>	<b>16 221 932</b>
En pourcentage des placements au coût transparent	0,39%	0,27%

**6.4.1 Performance de la fortune globale**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	%	%
Performance selon gestion de fortune	3,7	2,5

**6.4.2 Dispositions de loyauté et utilisation des rétrocessions**

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également exigé des attestations auprès des institutions concernant des rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'exercice sous revue.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g de l'OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Certaines institutions ont répondu à la question de façon incomplète. Le Conseil de fondation continue de suivre le dossier.

## 7. Explications des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances

	2016 CHF	2015 CHF
Impôt anticipé/impôt à la source sur titres	14 818 373	15 581 098
Créances vis-à-vis des réassureurs	0	450 000
Créances vis-à-vis des fondations (réserves de sinistres)	383 612	534 713
Autres avoirs	239 387	1 872 952
Créances vis-à-vis des nouvelles affiliations	0	1 040 475
Mobilier, informatique, transformation	1 489 414	325 178
Cautions de loyer	198 648	198 628
Créances dans le domaine immobilier	0	815 881
<b>Total créances</b>	<b>17 129 434</b>	<b>20 818 925</b>

### 7.2 Comptes courants

	2016 CHF	2015 CHF
Compte courant Profond Vereinigung	0	47 424
Compte courant Profond Fondation de placement (CHF)	39 832 245	0
Compte courant Profond Fondation de placement (EUR)	46 573 822	0
Compte courant Profond Finanzgesellschaft AG	2 335 183	0
<b>Total comptes courants</b>	<b>88 741 250</b>	<b>47 424</b>

### 7.3 Immeubles

	2016 CHF	2015 CHF
Hauptstrasse et Annerstrasse, Brugg	16 747 000	16 641 479
Autres immeubles	0	512 767 114
<b>Total</b>	<b>16 747 000</b>	<b>529 408 593</b>
Immeubles en construction	0	65 812 265
<b>Acomptes immobilier</b>	<b>0</b>	<b>73 417 220</b>
<b>Total immeubles</b>	<b>16 747 000</b>	<b>668 638 078</b>

#### Explications relatives aux immeubles

	2016 CHF	2015 CHF
Effectif au 01.01.	668 638 078	475 469 740
Entrées	1 081 884	1 118 819 961
Transfert à Profond Fondation de placement	-661 563 845	0
Adaptations à la valeur de marché	-646 073	786 915 7
Acomptes	-500 000	73 417 220
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>16 747 000</b>	<b>668 638 078</b>

La valeur des immeubles à Brugg a été évaluée sur la base de taux de capitalisation respectifs de 3,61% et 3,66%.

A l'exception des immeubles à Brugg, tous les immeubles ont été transférés à Profond Fondation de placement rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### 7.4 Comptes de régularisation actifs

	2016 CHF	2015 CHF
Intérêts courus	4 456 737	8 187 088
Intérêts courus envers des proches	487 664	0
Divers comptes de régularisation	234 860	3 077 142
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>5 179 261</b>	<b>11 264 230</b>

#### 7.5 Engagements

	2016 CHF	2015 CHF
Engagements envers les personnes sortantes	72 633 560	75 495 499
Engagements envers les bénéficiaires de rentes	7 469 267	4 752 241
Entrées anticipées de prestations de libre passage	2 895 107	6 739 685
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	57 771 696	18 252 836
Autres créditeurs	7 711 738	11 233 153
<b>Total dettes</b>	<b>148 481 368</b>	<b>116 473 414</b>

#### 7.6 Compte de régularisation passif

	2016 CHF	2015 CHF
Comptes de régularisation secteur immobilier	0	197 257
Divers comptes de régularisation	1 645 639	2 280 865
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>1 645 639</b>	<b>2 478 122</b>

#### 7.7 Provisions non techniques

	2016 CHF	2015 CHF
Provisions pour impôts latents sur gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	2 000 000	0
Provisions pour impôts latents sur gains immobiliers	1 119 697	6 958 687
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>3 119 697</b>	<b>6 958 687</b>



**7.8 Prestations extra-réglementaires**

	<b>2016</b> CHF	<b>2015</b> CHF
Utilisation réserves de cotisations de l'employeur	140 118	283 703
Utilisation fonds libres	6 450 871	12 014 276
Utilisation provisions séparées caisses de prévoyance	9 909 900	2 337 558
<b>Total prestations extra-réglementaires</b>	<b>16 500 889</b>	<b>14 635 537</b>

**7.9 Autres produits**

	<b>2016</b> CHF	<b>2015</b> CHF
Produit de la dissolution des provisions séparées	3 033 000	35 127
Produit de la dissolution de la réassurance PKRück	5 725 573	0
Dissolution de provision non nécessaire rémunération année précédente	640 387	155 507
Produit des services pour mandats tiers	55 010	136 395
Produits divers	718 132	188 475
<b>Total autres produits</b>	<b>10 172 102</b>	<b>515 504</b>

**8. Autres informations relatives à la situation financière****8.1 Rémunération**

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de référence de 2,25%.

**8.2 Liquidations partielles**

Les liquidations partielles sont effectuées de façon réglementaire conformément au règlement des liquidations partielles approuvé le 13 décembre 2010 et applicable depuis janvier 2005. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de deux ans. En complément du règlement de liquidation partielle, cette liste sert de base au contrôle des cas de liquidation partielle par l'organe de contrôle.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2015 ont été contrôlés et exécutés en 2016:

<b>Faits de liquidation partielle</b>	<b>Réduction de l'effectif</b>	<b>Restructuration</b>	<b>Dissolutions de conventions d'affiliation</b>	<b>Total</b>
Nombre d'affiliations contrôlées				<b>1 937</b>
Cas suspects	20	16	99	<b>135</b>
Décision positive	7	4	84	<b>95</b>
Décision négative	8	12	9	<b>29</b>
Décision en suspens	5	0	6	<b>11</b>
Traité	11	16	92	<b>119</b>
Pendant	9	0	7	<b>16</b>

Au total, CHF 1 969 257 de réserves de fluctuation de valeur ont été transmis lors de dissolutions de contrats.

### 8.3. Dettes financières

En relation avec des investissements dans des participations de type private equity, Profond Institution de prévoyance s'est engagée à mettre à la disposition de Limited Partnerships des moyens financiers pour un montant de CHF 55 750 200. Après déduction du montant déjà versé de CHF 49 378 785, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 6 371 415.

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu.

### 8.4 Explications des actifs et passifs provenant des contrats d'assurance

Conformément à ce qui a déjà été mentionné au point 1.5, la Fondation a résilié au 31 décembre 2013 son contrat de réassurance avec PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz, FL. Le décompte définitif du 3 août 2016 met fin à toutes les prétentions découlant des contrats de réassurance.

### 8.5 Affaires en suspens pour l'autorité de surveillance

Courrier du 1<sup>er</sup> novembre 2016 relatif au règlement de prévoyance valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016:  
– l'autorité de surveillance attire l'attention sur la nécessité de modifier deux articles du règlement de prévoyance. Entre-temps, un article a été modifié et le deuxième est en cours de traitement.

Courrier du 1<sup>er</sup> novembre 2016 relatif au rapport 2015:  
– toutes les affaires en suspens et exigences en rapport avec les comptes annuels ont été mises en œuvre.

### 8.6 Procédures juridiques en cours

Une opposition a été formée dans le cadre d'une procédure de liquidation partielle. La valeur litigieuse s'élève à environ CHF 53 000. Aucune provision n'a été constituée pour ce montant. Un jugement est attendu dans le courant de l'année 2017.

## 9. Événements postérieurs à la date du bilan

A l'exception des faits mentionnés ci-dessous, aucun événement important qui aurait pu porter atteinte à la pertinence des comptes annuels 2016 ou qui aurait dû être signalé à cette instance n'est intervenu entre la date du bilan et l'adoption des comptes annuels par le Conseil de fondation.

L'autorité de surveillance a rendu une décision à la date du 5 janvier 2017. Une procédure de recours a été déposée à l'encontre de celle-ci. Les faits n'ont aucune répercussion financière sur les présents comptes annuels.

## PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

Seestrasse 194  
CH - 8820 Wädenswil  
Telefon +41 44 783 20 50  
Telefax +41 44 783 20 55  
www.progressia-au.ch

An den Stiftungsrat der

**Profond Vorsorgeeinrichtung, Thalwil**

**Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung**

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Profond Vorsorgeeinrichtung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

#### *Verantwortung des Stiftungsrates*

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

#### *Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge*

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

#### *Verantwortung der Revisionsstelle*

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

 Mitglied von EXPERTsuisse

Freienbach - Wädenswil - Fribourg

## PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

### Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

### Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

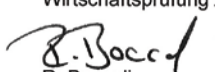
- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die freien Mittel oder die Überschussbeteiligungen aus Versicherungsverträgen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Bezüglich der Bewertung der Position Alternative Anlagen (Teilbereich Infrastruktur) verweisen wir auf die Erläuterungen unter Ziffer 6.3 des Anhangs zur Jahresrechnung.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Progressia  
Wirtschaftsprüfung AG

  
R. Boccali  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
zugelassener  
Revisionsexperte  
(Leitender Revisor)

  
P. Waibel  
dipl. Steuerexperte  
zugelassener  
Revisor

Wädenswil, 30. März 2017

Beilage:

- Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang

 Mitglied von EXPERTsuisse





Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel  
www.berag.ch

## Bericht des Pensionsversicherungsexperten zur Jahresrechnung 2016

Das per 31.12.2016 erstellte Versicherungstechnische Gutachten basiert auf den neuen Rechnungsgrundlagen BVG 2015 Periodentafel 2012. Es wird im Gutachten auch aufgezeigt, dass der Grundlagenwechsel dank der in den vergangenen Jahren gebildeten technischen Rückstellungen für die Finanzierung der weiter steigenden Lebenserwartung erfolgsneutral hat vorgenommen werden können. Zusammen mit der Einführung der neuen Rechnungsgrundlagen und der per 01.01.2016 erfolgten Senkung des Umwandlungssatzes haben technische Rückstellungen teilweise aufgelöst werden können. Ausserdem führt die Neudefinition der Zielwertschwankungsreserve per 01.01.2016 zu einem höheren Reservebedarf.

Die neuen Rechnungsgrundlagen BVG 2015 bestätigen auch die aus der praktischen Erfahrung der letzten Jahre gewonnene Erkenntnis, dass die Risiken Tod vor dem Rücktrittsalter und Invalidität im Erwartungswert deutlich weniger kosten als gemäss den alten Grundlagen BVG 2010. Klar bestätigt wird auch die Tatsache, dass die per 01.01.2016 spürbar reduzierten reglementarischen Risikobeiträge weiterhin ausreichend sind.

Die festgestellte Erhöhung des Deckungsgrades um 1.3% von 106.2% auf 107.5% ist hauptsächlich auf die erzielte Performance von 3.7% und die reduzierte Verzinsung der Altersguthaben mit 2.25% zurückzuführen. Die realisierte Erhöhung des Deckungsgrades um 1.3% hat trotz namhafter Erhöhung der Zielwertschwankungsreserve zu einer prozentualen Senkung des Wertschwankungsreservereduzits geführt; Defizit per 31.12.2015 44.8% und Defizit per 31.12.2016 43.3%.

Der Bestand an angeschlossenen Vorsorgewerken hat im 2016 um 22 von 1696 auf 1718 zugenommen.

Der aktive Versichertenbestand dagegen hat im Berichtsjahr leicht abgenommen; im Zuge dieser Entwicklung sind die Versicherten im Durchschnitt 0.3 Jahre älter geworden. Der Risikoverlauf war einmal mehr deutlich besser als aufgrund der verwendeten Rechnungsgrundlagen hätte erwartet werden können. Obwohl der Bestand abgenommen hat, resultiert beim Altersguthaben ein beachtliches Wachstum, so dass das Verhältnis zwischen dem Altersguthaben der aktiven Versicherten und dem Rentendeckungskapital sich im Berichtsjahr nicht verschlechtert hat; es beträgt unverändert 1.62 zu 1.

Der Rentnerbestand demgegenüber hat wiederum deutlich zugenommen. Den Neuzugängen stehen jedoch wie im Vorjahr ca. 55% Abgänge gegenüber. Dies ist der Grund dafür, dass sich das Kapitalverhältnis zwischen den aktiven Versicherten und den Rentenbezüglern in den letzten Jahren nicht verschlechtert hat. Wie eine Kurzanalyse der möglichen weiteren Entwicklung des Rentnerbestandes, ohne Berücksichtigung von weiteren Zu- und Abgängen im aktiven Versichertenbestand, in den nächsten 5 Jahren gezeigt hat, sollte sich dieses Kapitalverhältnis auch in den nächsten Jahren nicht wesentlich verschlechtern. Der Sterblichkeitsgewinn im Rentnerbestand ist geringer ausgefallen als im Vorjahr. Höher als im Vorjahr dagegen sind die Umwandlungsverluste ausgefallen; dies vor allem deshalb, weil deutlich mehr Alterskapital verrentet worden ist.

Die vorgenommenen Beurteilungen der Sollrendite, der erwarteten Rendite und des technischen Zinssatzes zeigen, dass beim technischen Zinssatz Bedarf nach einer Senkung besteht. Ohne Senkung des technischen Zinssatzes ist es nicht möglich, die für die Sicherstellung der Finanzierung notwendige Äufnung der Wertschwankungsreserve zeitnah vorzunehmen. Handlungsbedarf besteht auch beim Umwandlungssatz. Zurzeit fallen jährlich durchschnittliche Umwandlungsverluste von ca. CHF 15 Mio. an.

Auch wenn aus unserer Sicht beim technischen Zinssatz und beim Umwandlungssatz Handlungsbedarf besteht, können wir summarisch bestätigen, dass die Profond ihre reglementarischen versicherungstechnischen Verpflichtungen erfüllen kann, keine Finanzierungsdefizite bestehen und die technischen Reserven und Rückstellungen ausreichend sind. Es drängen sich keine Sofortmassnahmen auf. Geschäftsführung und Stiftungsrat der Profond haben jedoch wie jedes Jahr bereits Termine für Arbeitssitzungen anberaunt, um die Überprüfung und allenfalls Anpassung einzelner technischer Parameterwerte der Profond vorzubereiten.

Basel, 23.03.2017

Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG

Ernst Sutter  
dipl. Pensionsversicherungsexperte  
Diplom Mathematiker ETH

Malgorzata Zielinska  
Aktuarin SAV  
Diplom Mathematikerin Univ.

## Impressum

### Editeur

Profond Institution de prévoyance

### Conception

SNK Identities AG

### Photographie

Mara Truog

### Illustrations

Pascal Staub, Grafilu

### Traduction

Apostroph Group

### Imprimerie

Cavelti AG

### Tirage

800 français / 2450 allemand / 200 italien / 200 anglais  
L'édition allemande fait foi.



# Profond

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich  
T 058 589 89 81

Profond Institution de prévoyance  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
T 058 589 89 83

[www.profond.ch](http://www.profond.ch)  
[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)